

ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Conseil d'association

Bruxelles, le 13 mai 2019  
(OR. fr)

UE-TU 2601/19

**PROCÈS-VERBAL**

---

Objet: Quatorzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie  
(Bruxelles, 15 mai 2018) - Procès-verbal

---

## SOMMAIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire .....	3
Point 2: Adoption du compte rendu de la treizième session du Conseil d'Association .....	3
Point 3: Échange de Déclarations écrites .....	3
Point 4: Mise en œuvre du Partenariat Privilégié entre l'UE et la Tunisie.....	6
Point 5. Priorités Strategiques 2018-2020 et vision d'avenir .....	16
Point 6. Divers	
Point 7: Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun .....	19
ANNEXE I: Ordre du jour .....	20
ANNEXE II: Liste des membres de la délégation de l'UE .....	21
ANNEXE III: Liste des membres de la délégation tunisienne .....	23
ANNEXE IV: Déclaration de l'Union européenne .....	24
ANNEXE V: Déclaration de la Tunisie .....	38

Le Conseil d'Association UE-Tunisie a tenu sa quatorzième session le mardi, 15 mai 2018 à Bruxelles. Cette session a été présidée par Mme Federica MOGHERINI, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La délégation tunisienne a été présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, M. Khemais JHINAOUI.

La Commission a été représentée par M. Johannes HAHN, Commissaire en charge de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement. La liste complète des délégués des deux parties est présentée aux annexes II et III. Parmi les états membres présents, l'Espagne était représentée au niveau de Représentant Permanent Adjoint, M. Juan ARISTEGUI, et l'Italie au niveau d' Ambassadeur Adjoint au Comité Politique et de Sécurité, M. Francesco MUSI.

### **POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Mme MOGHERINI a annoncé un point divers, concernant la candidature pour le poste du Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes et le projet d'ordre du jour, figurant dans le document 2601/18 a été adopté.

### **POINT 2: ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA TREIZIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION**

Le Conseil d'Association a adopté le procès-verbal de la treizième session du Conseil d'Association UE-Tunisie, tel qu'il figure dans le document UE-TU 2602/18.

### **POINT 3: ÉCHANGE DE DECLARATIONS ECRITES**

La délégation de l'Union européenne et la délégation de la Tunisie ont échangé leurs Déclarations. Ces déclarations sont présentées aux annexes IV et V, respectivement.

## Paroles d'ouverture

La Haute Représentante pour l'Union, Madame Federica MOGHERINI a souhaité la bienvenue au Ministre des Affaires Étrangères de la Tunisie et s'est montrée ravie de l'accueillir à Bruxelles, ainsi que toute la délégation tunisienne. Elle a également salué la participation de Monsieur Johannes Hahn, Commissaire européen. Après avoir salué aussi la présence de nombreux États membres présents, elle a fait état de ses attentes pour des échanges fructueux. Elle a rappelé l'unanimité des États membres et des Institutions européennes, pour apporter un soutien très fort à la poursuite et à l'accélération des réformes essentielles pour consolider la transition politique et économique en Tunisie.

Le Ministre des Affaires Étrangères de la Tunisie, Monsieur Kheamaies JHINAOUI a remercié la Haute représentante pour l'accueil chaleureux et s'est réjoui de cette session du Conseil d'association en présence du Commissaire Hahn, ainsi que des représentants des États membres de l'UE. Il a témoigné de l'ambition de sa délégation d'avoir une discussion fructueuse sur l'état actuel des relations entre la Tunisie et l'UE et surtout des perspectives d'avenir.

Le Commissaire HAHN a également souhaité la bienvenue à la délégation tunisienne et a souligné que le soutien financier, mais aussi politique, apporté à la Tunisie a atteint un niveau historique inégalé. Se référant à ses trois missions en Tunisie lors de l'année écoulée, il a souligné le caractère essentiel du développement socio-économique pour une démocratie durable. Mais plus d'attention doit être donnée à l'impact et à la visibilité des actions de coopération.

Les représentants des États membres présents au niveau d'ambassadeur ont été invités à prendre la parole.

M. Juan ARISTEGUI, Représentant Permanent Adjoint de l'Espagne, s'est adressé au Ministre tunisien pour exprimer l'amitié que porte l'Espagne à la Tunisie, et son soutien à la transition démocratique. Il a félicité le peuple et les autorités tunisiennes pour la tenue des premières élections municipales démocratiques du 6 mai 2018. Celles-ci représentent un jalon fondamental dans l'histoire de la Tunisie. La longue amitié qui lie la Tunisie et l'Espagne a été rappelée, tout comme la récente tenue de la 8ème réunion à haut niveau entre la Tunisie et l'Espagne, en présence du Président de gouvernement et d'une délégation gouvernementale et entrepreneuriale. Cette réunion visait à renforcer l'engagement pour une Tunisie stable, prospère et démocratique.

Au nom de son pays, il a reconnu les efforts importants effectués par la Tunisie sur les dossiers qui tiennent à cœur à l'Espagne et l'UE: la Libye, l'intégration du continent africain, la prospérité, ainsi que le rôle essentiel joué par la Tunisie dans le contexte Euro-Méditerranéen; y inclus par exemple, le dialogue 5+5. À l'occasion de cette 14ème session du Conseil d'association, l'Espagne s'est félicitée de l'identification d'un certain nombre de priorités stratégiques communes: la jeunesse, la croissance socio-économique, la démocratie, la bonne gouvernance et les droits fondamentaux, la migration et la mobilité, la sécurité, et la lutte contre le terrorisme.

M. Francesco MUSI, Ambassadeur Adjoint au Comité Politique et de Sécurité de l'Italie, a souligné la spécificité du partenariat privilégié qui associe l'UE et la Tunisie ainsi que leurs relations très intenses dans le cadre de la politique de voisinage. Il a affirmé que la jeune démocratie tunisienne représente un modèle dans le contour méditerranéen eu égard à sa stabilité et sa résilience dans des circonstances difficiles, ce qui contribue à la stabilité de l'ensemble de la région. Dans ce contexte, l'UE et les États membres doivent aussi apporter au processus de transition démocratique et aux réformes en Tunisie un soutien global: économique, financier et politique – un message qu'il faut transmettre au peuple tunisien également. L'UE reste engagée à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre de son plan d'action pour le Groupe d'Action Financière (GAFI) pour lutter contre le blanchement de capitaux - étape nécessaire pour sortir de la liste noire européenne. Il a fait référence également aux mesures de soutien à la jeunesse, en mettant l'accent sur les efforts pour répondre au problème du chômage des jeunes. Sur la base des priorités stratégiques, les relations entre l'UE et la Tunisie pourront encore s'intensifier, par exemple, en ce qui concerne les négociations de l'Accord de Libre Échanges Complet et Approfondi (ALECA), permettant ainsi de garantir la sécurité du bassin méditerranéen dans le cadre du partenariat stratégique avec la Tunisie. L'Italie a lancé un projet Erasmus en Méditerranée pour offrir des perspectives d'études concrètes à de nombreux jeunes tunisiens, un projet qui pourra servir de référence dans tout le contour Méditerranéen.

Mme MOGHERINI a remercié les représentants des États membres pour leurs interventions.

#### **POINT 4: MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT PRIVILEGIE ENTRE L'UE ET LA TUNISIE**

M. JHINAOUI a remercié la Haute Représentante, ainsi que le Commissaire, et les représentants des États membres pour leurs déclarations de soutien. Il a affirmé que la coopération et le partenariat apportent une dimension politique et civilisationnelle, en développement constant, qui doit être protégée. De ce fait, il fallait penser à la mise en place des mécanismes d'alerte précoce afin de prévenir les obstacles qui pourraient nuire au bon développement des relations.

Il a souligné les avancées et la consolidation remarquable du processus démocratique tunisien, illustrées par l'organisation des premières élections locales, libres et transparentes, un pas crucial vers le parachèvement de la transition démocratique et le développement des régions tunisiennes. À ce titre, il a remercié l'UE pour le déploiement d'une mission d'observation électorale qui a accompagné la Tunisie, tout comme la mobilisation d'une enveloppe additionnelle pour le soutien au processus de décentralisation dans son pays. Sur le plan institutionnel, la Tunisie poursuit la modernisation et l'harmonisation de son cadre juridique et institutionnel: le Conseil Supérieur de la Magistrature a été mis en place, le projet de loi relatif au code des instances constitutionnelles a été adopté, tout comme la loi organique sur la Cour Constitutionnelle. Le processus d'élection des candidats à ces deux institutions est en cours. En matière des droits de l'homme en Tunisie, la loi sur la lutte contre la violence contre les femmes a été adoptée, l'interdiction du mariage des femmes avec des non musulmans a été abolie et un débat sur l'égalité successorale était en cours. La Tunisie est également devenue partie de la Convention 108 du Conseil de l'Europe et du Protocole pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel. En matière de lutte contre la corruption, le projet de loi organique relatif à l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et la loi sur la dénonciation de la corruption et la protection des lanceurs d'alertes étaient adoptés, et le gouvernement a validé un projet de loi sur la déclaration de patrimoine et la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêt dans le secteur public.

Madame MOGHERINI a souligné l'importance de cette session, qui se déroulait, symboliquement, quelques jours seulement après les élections municipales en Tunisie. Elle a signalé que l'observation de ces élections démontre en soi l'importance que l'UE accorde à la consolidation démocratique et à la mise en œuvre de la Constitution tunisienne de 2014. Cette étape ouvre la voie à un processus de décentralisation incluant une dynamique de valorisation de la participation citoyenne, notamment des jeunes au niveau local, des sujets dont elle espère que les experts européens et tunisiens auront l'occasion de discuter dans le cadre des recommandations de la mission d'observation électorale. La Haute Représentante a aussi salué d'autres avancées significatives comme l'adoption de la loi sur la violence contre les femmes ou la création d'une Commission sur les réformes liées aux libertés et à l'égalité et a encouragé la Tunisie à poursuivre la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles au sujet des instances correspondantes. Elle a souligné la coopération prioritaire dans le domaine des droits de l'Homme - la nécessité de persévérer dans les domaines de la liberté de la presse, la liberté d'expression et de l'élimination totale des allégations de traitements dégradants. L'UE reste intéressée à coopérer et à travailler plus étroitement avec la Tunisie dans les enceintes onusiennes où les positions des deux parties sont souvent proches sur ces questions.

Le commissaire HAHN a exprimé le soutien de l'UE aux efforts de modernisation de l'administration tunisienne, à l'adoption de la stratégie nationale pour une meilleure gouvernance et la lutte contre la corruption. Concernant la décentralisation, il a salué l'adoption du code des collectivités locales qui favorisera le processus de développement local, et fait état de deux programmes d'appui de l'UE en ce sens, qui prévoit notamment un renforcement des capacités pour la mise en œuvre de ce processus. Il a aussi félicité la Tunisie pour le travail effectué au niveau de la réforme du secteur judiciaire et a annoncé le début imminent de la troisième phase du processus de soutien de réforme judiciaire, en appui à une meilleure justice financière et sociale.

Concernant les réformes économiques, M. JHINAOUI a affirmé l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes destinées à assainir les finances publiques, stimuler la croissance de l'emploi, favoriser la transformation économique et la mise en place du nouveau modèle de développement durable. Il a noté positivement l'adoption et la publication de la feuille de route conjointe pour le suivi de la mise en œuvre des réformes prioritaires en Tunisie, notamment celles qui bénéficient de l'appui financier de la part de l'UE. Le gouvernement tunisien accorde une priorité absolue à relever le défi du chômage et travaille avec l'UE pour inclure dans la dynamique économique les 250 000 diplômés chômeurs tunisiens afin d'offrir un avenir meilleur aux jeunes tunisiens. Ainsi, la Tunisie attend la concrétisation rapide des engagements pris par ses partenaires économiques de la Conférence "Tunisie 2020" organisé en 2016 à Tunis, pour consolider la reprise des investissements dans le tourisme enregistrés au début de 2018. Il a salué l'initiative du Commissaire Hahn de conduire une mission économique en Tunisie avec les institutions financières internationales pour contribuer à dynamiser l'environnement des affaires et promouvoir les investissements, notamment dans le cadre du nouveau plan européen pour l'investissement extérieur. S'agissant du volet commercial, la Tunisie a réitéré sa demande pour promouvoir ses exportations vers le marché européen et a sollicité des mesures de soutien exceptionnelles en attendant la conclusion de l'ALECA. Il a aussi rappelé les concessions commerciales unilatérales et exceptionnelles demandées concernant l'octroi en 2018 d'un quota supplémentaire visant l'huile d'olive tunisien et l'assouplissement des règles d'origine en faveur des produits textiles et habillements tunisiens. La Tunisie réitère son engagement concernant les négociations sur l'ALECA en tant que processus basé sur le principe de progressivité et d'asymétrie. Au delà des chapitres commerciaux et économiques, la Tunisie accorde une attention particulière à la mise en œuvre du mécanisme relatif à la liberté de mouvement des prestataires de services, pour garantir l'accès au marché européen aux fournisseurs de services et travailleurs indépendants tunisiens au même titre que leurs homologues européens.

Madame MOGHERINI a fait référence à la récente réunion des ministres des affaires étrangères du G7 à Toronto, et s'est déclarée impressionnée par les marques d'appui, lors d'un échange informel, des Ministres, et leur volonté de coordonner l'appui aux réformes économiques de la Tunisie et aux investissements pour faciliter la création d'emplois surtout pour les jeunes.



Concernant les réformes économiques en Tunisie, le Commissaire HAHN a rappelé les prévisions optimistes pour 2018 dans certains secteurs-clés de l'économie, comme le tourisme et l'agriculture, mais aussi des mesures immédiates à prendre afin d'avancer dans la consolidation économique. Faisant référence aux points positifs de l'évolution économique identifiés par la Banque mondiale, y compris la réforme du code d'investissement, des efforts de décentralisation, et des partenariats publics-privés, il s'est montré enthousiaste quant au caractère très dynamique des "start-ups" en Tunisie. Toutefois, l'UE partage avec d'autres institutions financières internationales des préoccupations fortes, notamment: le besoin de concurrence dans des secteurs dominés par l'état, le poids de l'économie informelle et de la masse salariale du secteur public, qui doivent être réduits. Pour appuyer les réformes-clés, l'UE préconise la feuille de route agréée avec la partie tunisienne, qui reprend les réformes les plus urgentes en 2018, qui permettra d'encadrer et de communiquer sur les avancées. L'ALECA reste une priorité mais, pour aboutir, il faudra que le climat de négociations soit favorable et dynamique, l'objectif étant une intégration asymétrique et progressive de la Tunisie dans l'espace économique européen pour augmenter son potentiel économique.

À propos de la coopération bilatérale, Madame MOGHERINI s'est félicitée de la signature de l'accord administratif d'échanges entre le Service Européenne d'Action Extérieure et le Ministère des Affaires Étrangères de la Tunisie pour le partage d'expertises et une meilleure connaissance des méthodes de travail respectives. Faisant référence au Partenariat pour la Jeunesse, elle s'est félicitée de l'augmentation très significative des possibilités d'échanges bilatéraux et des formes variées de soutien pour les jeunes dans des nombreux domaines, de la culture à l'entrepreneuriat en passant par l'éducation, la formation professionnelle et les associations de quartier. Donner des perspectives d'avenir aux jeunes reste un élément fondamental du Partenariat.

Souscrivant au message de la Haute Représentante, le Commissaire HAHN a affirmé que l'assistance financière de l'UE continuera de se concentrer sur les éléments permettant de libérer l'économie tout en renforçant l'inclusion sociale, avec des initiatives du type "start-up" pour maximiser le potentiel tunisien, stimuler l'emploi des jeunes tunisiens et lutter contre la fuite des cerveaux. À propos de la coopération bilatérale, il a rappelé l'adoption du cadre unique d'appui 2017-2020 portant sur le soutien à la croissance économique durable, génératrice d'emplois et renforçant la cohésion sociale, mais qui doit se baser sur des stratégies sectorielles tunisiennes. Il a fait référence à la Communication conjointe de 2016, et illustré la forte solidarité des européens vis-à-vis du peuple tunisien par le fait que plus de 10 milliards d'euros avaient été octroyés depuis 2011 (institutions financières européennes, États membres et UE).

Trois grands programmes seraient lancés dans les mois à venir, notamment en matière d'appui à la compétitivité commerciale et aux exportations, de réforme fiscale et d'inclusion sociale, et d'efficacité énergétique. Il était important de mieux communiquer sur tous ces bénéfices vis-à-vis du public en Tunisie et européen. Malheureusement, le manque de ressources et de mécanismes de coordination au niveau de l'administration tunisienne, ainsi qu'un ralentissement dans les réformes, ne facilitent pas l'absorption de cette aide. Un autre point concernait le besoin d'un engagement renouvelé de la Tunisie pour le programme phare de la réforme du secteur de sécurité. La concrétisation des fortes ambitions partagées, avec des avancées sur le terrain était essentielle. Le financement d'une seconde phase au programme dépendrait naturellement de la mise en œuvre du programme en cours. En ce qui concerne l'aide macro financière accordée par l'UE, les conditions pour les décaissements des deux tranches restantes du deuxième programme nécessitent des efforts substantiels sur le front des actions prioritaires, notamment l'adoption de la loi sur la Cour des comptes consacrant son autonomie financière et opérationnelle.

M. JHINAOUÏ a attesté, concernant les problèmes et obstacles inhérents à la mise en œuvre des différents programmes de coopération avec l'UE, que le gouvernement tunisien œuvre à leur résolution. Le partenariat UE-Tunisie pour la jeunesse, une des grandes priorités en Tunisie, doit promouvoir l'emploi et l'employabilité des jeunes, faciliter leur mobilité et leur offrir des nouvelles opportunités de coopération. Le ministre a salué l'association de la Tunisie au programme européen "start-up", pour favoriser la création et l'expansion de ces entreprises innovantes en Tunisie. Toutefois, il a réitéré le besoin de renforcer les opportunités de mobilité au profit des jeunes tunisiens dans le cadre des différents programmes Erasmus+, H2020 et "Europe Créative" et d'examiner la possibilité d'ouvrir les programmes Erasmus Apprentis et Erasmus Entrepreneur à la Tunisie. S'agissant de la coopération financière, le gouvernement tunisien a exprimé sa grande appréciation pour l'appui financier accordé par l'UE et l'accroissement de la dotation financière annuelle à 300 millions EUR; comme prévu dans la Communication conjointe. Il a rappelé les engagements de la Banque européenne d'investissement (BEI) lors de la conférence "Tunisie 2020" et a souhaité que ces projets se concrétisent rapidement. Il s'est félicité du lancement du programme de coopération et d'échanges diplomatiques entre le Ministère des affaires étrangères et le Service Européen pour l'Action Extérieure et s'est dit convaincu que, en plus de la valeur symbolique qu'il porte, cet accord permettra aux diplomates et fonctionnaires tunisiens d'approfondir leur connaissance du fonctionnement des institutions européennes dans le but d'une coopération plus efficace.

La coopération dans le domaine de la diplomatie culturelle est par ailleurs une action inédite qui représente un levier incontournable pour l'état et, dans le cas de la Tunisie qui dispose d'une richesse très importante en matière culturelle et d'une histoire très longue, est un outil appréciable du développement économique et de création des projets à travers la valorisation du patrimoine culturel national.

Concernant la mobilité et la migration, Madame MOGHERINI a affirmé l'intérêt des deux parties à travailler ensemble dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée dans tous les domaines: la migration légale dans le respect des compétences nationales, et notamment le renforcement de la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration; et la gestion de la migration irrégulière, y compris la lutte contre ses causes profondes, la protection des réfugiés et la lutte contre le trafic des migrants, la traite des êtres humains, le crime organisé et les questions d'asile. L'approche des négociations des accords de facilitation des visas et de réadmission reste dans une dynamique positive et l'UE souhaite que la Tunisie soit le premier pays du sud de la Méditerranée à bénéficier des avantages de ces accords ambitieux. Des synergies avec l'ALECA dans le contexte de la facilitation de visas pour sont possibles. En parallèle, il faudra persévérer dans la lutte contre les réseaux criminels responsables de la migration irrégulière, qui s'est récemment fortement accrue. Dans ce domaine, l'UE reste prête à soutenir la coopération opérationnelle policière et judiciaire, y compris à travers l'établissement d'équipes conjointes d'investigation visant le but partagé de faire face aux réseaux criminels qui ont un impact très négatif sur la vie des personnes et sur certains aspects de l'économie de la région et qui restent liés au financement des activités de trafic et de financement du terrorisme.

Le Commissaire HAHN a affirmé la volonté de l'UE de régler les causes profondes de la migration irrégulière et a rappelé les quatre programmes en cours dans le cadre du Fonds Fiduciaire (Afrique du nord). En ce qui concerne la gestion des frontières, l'UE est prête à renforcer son appui via le Fonds fiduciaire. Le Commissaire a, également, proposé de renforcer la coopération avec la Tunisie en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles. La mobilité de ressortissants tunisiens est accrue grâce à leur participation active aux programmes européens Erasmus+ et, à cet égard, la Commission a récemment proposé de doubler les fonds disponibles au bénéfice des ressortissants et entités tunisiennes.

M. JHINAOUÏ a noté avec satisfaction l'avancement des négociations relatives au projet d'accord sur la réadmission et sur la facilitation des visas, a rappelé les quatre réunions conjointes récentes et a affirmé que la Tunisie accepte avec plaisir d'organiser à Tunis le quatrième round des négociations sur la facilitation des visas et de réadmission en septembre 2018. Ces réunions ont permis d'avancer dans l'examen de deux accords, notamment concernant la facilitation des visas, la question des réadmissions et l'harmonisation sur le plan bilatéral en matière de migration. La partie tunisienne a souligné que ces accords ne doivent pas compromettre les droits acquis dans des accords bilatéraux signés bilatéralement avec des Etats membres. Par ailleurs, il a indiqué que la Tunisie accorde beaucoup d'importance au processus de coopération régionale, notamment au dialogue euro-africain sur la migration et a rappelé le sommet de La Valette qui s'est tenue en novembre 2015 pour une coopération prometteuse entre les deux continents confortée par le soutien financier que l'UE et ses états membres ont convenu de mettre à la disposition de l'Afrique à travers le fond fiduciaire d'urgence. Dans ce cadre, la Tunisie se félicitait de l'approbation d'un programme de soutien à la stratégie nationale migratoire d'un budget de 11,5 millions EUR et de l'engagement de l'UE au titre de l'instrument de La Valette. D'autres initiatives dont il s'est félicité: la tenue de la cinquième conférence ministérielle du dialogue Euro-Africain sur la migration, le développement du processus de Rabat, en mai 2018 et la déclaration politique de Marrakech comportant un plan d'action pour la période 2018-2020.

Concernant la gouvernance fiscale, M. JHINAOUÏ a réitéré l'engagement de la Tunisie pour adapter sa législation aux standards européens et rappelé la lettre adressée le 8 mars au Groupe du code de conduite du Conseil de l'UE, concernant l'engagement du pays pour la suppression des régimes fiscaux préférentiels dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2019. Par ailleurs, le ministère des finances demeure ouvert à la poursuite des discussions pour la mise en œuvre de ces engagements et l'assistance technique de l'UE en ce sens.

Concernant la lutte contre le blanchissement d'argent et le financement du terrorisme, il a souligné que la Tunisie souhaite sortir le plus vite possible de la liste des pays à risques, et pour ce faire accorde une priorité absolue à la réalisation du plan d'action convenu avec le GAFI. Les autorités ont déjà pris une série de mesures, dont la publication du décret relatif au gel des avoirs des terroristes et le renforcement de la commission nationale de la lutte contre le terrorisme; la réforme de la loi sur le registre du commerce pour consolider la transparence des règlements applicable aux notaires, aux agents immobiliers, aux directeurs des casinos et aux commerçants des bijoux de métaux précieux, entre autres.

Concernant la mise en œuvre de l'article 67 de l'Accord d'association qui porte sur les réformes en matière sociale, la Tunisie est engagée dans des réformes d'envergure essentielles à la réussite de la transition, notamment dans le domaine de la protection et du dialogue social. La coordination des régimes de sécurité sociale permettra la protection renforcée des ressortissants des pays de l'UE et de la Tunisie. La concrétisation de ces mesures implique l'adoption d'une décision sur les modalités pratiques d'application par le Conseil d'association qui est attendue lors de la prochaine session. Le ministre s'est en outre félicité de l'achèvement des négociations sur le projet de l'Accord Euro-Méditerranéen relatif au "Ciels Ouverts" ("Open Skies") qui permettra de promouvoir la Tunisie en tant que destination touristique et d'augmenter l'ancrage de l'économie tunisienne au marché européen. Il a invité de ce fait la partie européenne à œuvrer en vue de la signature de l'accord dans les meilleurs délais. Il a informé que le projet de loi ambitieux relatif à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été finalisé par le ministère d'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et a été transmis au gouvernement et à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Le Protocole à l'Accord d'association pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'UE a été soumis à l'ARP, et le Protocole concernant la l'adhésion de la Croatie à l'UE doit être bientôt signé. Concernant la protection des données personnelles, il a souligné que la Tunisie a adhéré en 2017 à la convention 108 du Conseil de l'Europe portant sur la protection des données personnelles ce qui fait de la Tunisie le 4ème pays dans le monde, en dehors de l'espace européen, à y avoir adhéré.

Le Commissaire HAHN a réagi aux différents points soulevés, et a exprimé son regret d'avoir vu la Tunisie sur la "liste noire" de l'Union européenne contenant les juridictions fiscales non coopératives, en soulignant toutefois que la décision récente de l'enlever de cette liste, et de la placer sur la "liste grise" avait été prise sur la base des engagements pris par la Tunisie de revoir ses régimes fiscaux. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme, il a salué l'engagement de la Tunisie à mettre en œuvre le plan d'action agréé avec le GAFI, et a rappelé à cet effet le soutien de l'UE à travers l'assistance technique. En ce qui concerne l'Article 67 de l'Accord d'association sur la coordination des systèmes de la sécurité sociale, il a noté les avantages directs pour les citoyens tunisiens et européens qui vivent et travaillent dans les territoires des différentes parties. Il a rappelé que les services de la Commission (DG EMPLOI plus particulièrement) attendent des autorités tunisiennes une série d'informations, demandées depuis 2015, afin de pouvoir avancer sur ce dossier.

En ce qui concerne l'accord aérien, il a fait état des échanges au plus haut niveau pour un texte ambitieux qui pourrait être signé rapidement. En ce qui concerne la convention CITES, le Commissaire a salué le nouveau projet de loi et a encouragé la Tunisie à adapter sa législation pour respecter le contrôle des échanges de anguille européenne. Ces questions ont un impact direct sur les échanges commerciaux ainsi que sur les négociations de l'ALECA, étant donné que la conformité avec les dispositions de la convention CITES est une obligation au titre du chapitre "Commerce et développement durable".

Madame MOGHERINI a souligné l'importance de la question de la protection des données personnelles, un droit fondamental au sein de l'UE, et a salué la volonté des autorités tunisiennes à proposer un projet de loi qui s'inspire de droit européen, notamment le nouveau règlement sur la protection des données personnelles. Ce rapprochement de la législation tunisienne vis-à-vis du droit européen pourrait avoir des conséquences très positives en termes d'échanges commerciaux et aussi en matière de coopération judiciaire et policière.

## **POINT 5. PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2018-2020 ET VISION D'AVENIR**

Madame MOGHERINI s'est félicité des priorités stratégiques 2018 – 2020, agréées avec la Tunisie, à la fois réalistes et ambitieuses afin de contribuer au développement du plein potentiel du partenariat. Leur mise en œuvre effective était essentielle. Concernant le fonctionnement du partenariat, elle a proposé quelques améliorations pour le futur: premièrement, développer des moyens de communication efficaces pour traduire l'importance et l'ampleur des relations dans des actions concrètes sur le terrain en faveur des citoyens. Deuxièmement, renforcer l'efficacité et la prévisibilité du suivi des différents dossiers, par exemple à travers un mécanisme d'alerte précoce ou des réunions périodiques sur les dossiers sensibles. Enfin, elle a suggéré de travailler davantage sur les questions de communication, tout spécifiquement pour assurer une meilleure appropriation de la relation avec l'UE du côté des citoyens tunisiens.

M. JHINAOUÏ a soutenu les remarques concernant l'importance de la communication et a considéré nécessaire l'identification d'un mécanisme qui puisse faciliter les opinions publiques à mieux comprendre tout le travail effectué ensemble, notamment au niveau de la société civile. Il s'est félicité de la finalisation du document sur les priorités stratégiques du partenariat entre la Tunisie et l'UE pour la période 2018-2020, conçu sur la base des priorités tunisiennes dans le plan de développement 2016-2020, mettant l'accent sur la jeunesse en tant que priorité transversale, et menant ainsi au soutien du développement socio-économique de la Tunisie. Dans le cadre politique du partenariat et afin de renforcer l'efficacité et la valeur ajoutée, il a invité au réexamen du fonctionnement de différents organes mis en place par l'Accord d'association, afin d'éviter la duplication, et proposé notamment de regrouper les sous-comités par thèmes prioritaires.



Concernant la vision d'avenir commune du partenariat, le ministre s'est réjoui de la réflexion conjointe lancée sur l'avenir des relations entre les deux parties à l'horizon 2030 visant un véritable projet civilisationnel pour les générations futures et s'inspirant d'un modèle de société autour des quatre axes suivants: (a) l'association politique et démocratique renforcée à travers la formalisation des rencontres des responsables aux Sommets, la participation des ministres tunisiens à certaines réunions du Conseil de l'UE ou d'autres instances communautaires; (b) la croissance économique inclusive et durable ayant comme ambition d'assurer à la Tunisie de manière tangible les quatre libertés de circulation des biens, services, capitaux et personnes, notamment les fournisseurs des services; (c) la coopération solidaire avec l'espace européen ouvert à la participation tunisienne aux programmes-cadres et à l'inclusion de la Tunisie dans les politiques européennes horizontales qui touchent à l'environnement, le développement régional, l'énergie, la biodiversité, l'eau, l'éthique, et autres secteurs prioritaires pour les deux parties; (d) le rapprochement entre les peuples, à travers un partenariat de mobilité qui rapproche les tunisiens et les européens, ainsi que l'amélioration du dialogue politique sur les questions migratoires en visant, à terme, un régime d'exemption des visas. S'agissant des prochaines étapes, l'organisation d'un calendrier de travail pour l'année à venir serait souhaitable afin de faire le point lors du prochain Conseil d'association. Le ministre a enfin souligné que la visite attendue du Président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker accompagné du Commissaire Hahn à Tunis constituerait une opportunité pour consolider d'avantage l'élan positif de coopération entre les deux parties et pourrait offrir l'occasion pour approfondir la réflexion commune sur les axes évoqués.

Madame MOGHERINI a noté l'intérêt de la délégation européenne sur la position exprimée par la Tunisie et a affirmé qu'il était important de continuer à réfléchir sur la construction de l'avenir, qui doit se construire sur la réalisation des priorités communes et mettant un effort accru sur une communication plus efficace sur l'intense coopération bilatérale en cours. Un arrimage plus accru de la Tunisie à l'Europe était important. Des résultats à court terme pour démontrer par les faits que le partenariat, y compris à travers les différents instruments existants et le soutien financier déjà apporté, porte ses fruits et progresse. À cet égard, mieux définir quelques chantiers clés comme l'ALECA, aiderait. Elle a proposé de faire le bilan lors du prochain Conseil d'association afin de guider les actions subséquentes.

Le Commissaire HAHN a aussi confirmé son souhait d'approfondir les relations bilatérales, sur base du principe de différenciation prévu dans la politique de voisinage. La réalisation des ambitions dépendra de la capacité commune d'identifier des objectifs communs et la mise en œuvre concrète des projets existants. Il a proposé, une fois la mise en œuvre de la "Task-force" interne en Tunisie complétée, de réfléchir à l'organisation d'un évènement qui rassemblerait les différentes parties prenantes afin d'écouter toutes les parties prenantes, saisir ce qui est possible, et explorer les étapes suivantes, et surtout fixer les objectifs à poursuivre. Ce projet-pilote pourrait servir de modèle pour d'autres pays dans le contour méditerranéen.

#### Paroles de clôture

M. VELLA a remercié le Ministre tunisien et tous les participants pour les échanges fructueux sur une multitude de sujets. Les deux parties partagent les mêmes préoccupations et ont une lecture qui facilite le renforcement des programmes, le travail sur le développement des relations et la mise en œuvre de projets communs.

M. JHINAOUI a remercié le Président et le Commissaire et a rappelé que la Tunisie a été le premier pays à signer un Accord d'association en espérant qu'il figurerait au nombre des premiers qui jetteraient la pierre dans la réflexion sur la coopération future entre l'UE et la rive sud de la Méditerranée.

Madame MOGHERINI a conclu la partie formelle du Conseil en remerciant la Tunisie pour l'échange très productif, ouvert et positif. En présence des États membres, elle a remercié le Ministre et la délégation tunisienne ainsi que les autorités tunisiennes pour un très bon niveau de coopération qui devrait s'intensifier dans le futur. Elle a aussi saisi l'occasion pour remercier l'Ambassadeur de Tunisie à Bruxelles et le Chef de la Délégation de l'UE à Tunis pour leur excellent travail.

M. JHINAOUI a répliqué les mots de Mme MOGHERINI concernant le travail des deux délégations et a remercié la Haute représentante personnellement, ainsi que le commissaire Hahn, et les services de la Commission européenne pour le renforcement du partenariat. Il a réitéré que l'UE est un partenaire stratégique et une source d'inspiration pour la Tunisie pour renforcer son processus démocratique, parfois délicat, mais qui se fait dans l'intérêt du pays, de son peuple, de la région, mais aussi dans l'intérêt des relations avec l'UE.

#### **POINT 6: DIVERS**

Le Commissaire HAHN s'est référé à la candidature de Mme Pilar Jurado, actuellement Directrice Générale du département des douanes et accises en Espagne, pour le poste de Secrétaire Générale de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) dont l'élection se tiendra le 30 juin 2018. Il a rappelé le profil de Mme Jurado: une femme très dynamique qui a joué un rôle de premier plan dans la modernisation des douanes en Espagne et a influencé également les dossiers douaniers au niveau européen. Le soutien à la candidature de Mme Jurado pour ce poste de Secrétaire Générale serait crucial pour donner un nouvel élan à l'OMD.

Le ministre tunisien a pris bonne note de la candidature annoncée pour l'UE et, et qui de surcroît est originaire de l'Espagne, pays avec laquelle la Tunisie avait aussi une relation bilatérale très forte, et a promis de faire part de ce point aux échelons appropriés de son gouvernement.

#### **POINT 7: DIALOGUE POLITIQUE SUR DES SUJETS D'INTERET COMMUN**

Conformément à l'ordre du jour adopté, ce point a été traité dans la partie informelle du Conseil d'association.

ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Conseil d'association

Bruxelles, le 7 mai 2018  
(OR. fr)

UE-TU 2601/1/18  
REV 1

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Objet:	Quatorzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie
Date:	15 mai 2018
Heure:	11:00
Lieu:	Bruxelles

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13<sup>ème</sup> Conseil d'Association UE-Tunisie (11 mai 2017)
3. Échange des Déclarations écrites de l'UE et de la Tunisie
4. Mise en œuvre du Partenariat Privilégié UE-Tunisie
5. Priorités stratégiques 2018-2020 et vision d'avenir
6. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Point traité dans la partie informelle.

---

UE-TU 2601/1/18 REV 1

DGC 2B

LL/ss

1

**FR**

**QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(mardi, 15 mai 2018, Bruxelles)**

**OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS EU**

**Mme Federica MOGHERINI**, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Vice-Présidente de la Commission européenne\*

**M. Johannes HAHN**, Commissaire responsable de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement\*

Service européen pour l'action extérieure

**M. Patrice BERGAMINI**, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE en Tunisie\*

**M. Michael CURTIS**, Cabinet Haute Représentante\*

**Mme Florence LIOU**, Cheffe adjointe de la Division Maghreb\*

**Mme Sabrina BELLOSI**, Cheffe adjointe de la Division Communication stratégique\*

**Mme Sophie VANHAEVERBEKE**, Chef de coopération de la Délégation UE en Tunisie

**M. Jérôme CASSIERS**, Co-président du Groupe de travail Mashreq-Maghreb

**Mme Maja KOCIJANCIC**, Porte-parole Haute Représentante

**Mme Marina VRAILA**, Desk officer Tunisie\*

**Mme Adeline TORCOL**, Desk officer Tunisie

Commission Européenne

Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement

**M. Christian DANIELSSON**, Directeur général\*

**Mme Emma UDWIN**, Cabinet du Commissaire\*

**M. Michael KÖHLER**, Directeur pour le voisinage sud\*

**M. Jean-Christophe FILORI**, Chef d'unité Maghreb

**M. Guillaume Fine**, Chef d'unité adjoint Maghreb

**Mme Helena VALDENASSI**, Desk Officer Tunisie

**M. Sebastien TRENNER**, Desk Officer Tunisie

Direction générale Migration et affaires intérieures

**Mme Marta CYGAN**, Directrice Stratégie et affaires générales

**Mme Viera EHRET**, Administratrice chargée des relations internationales

Direction générale Commerce

**Mme Monika HENCSEY**, Chef de division Sud de la Méditerranée et Moyen-Orient

**Mme Dominika SVOZILOVA**, Administratrice chargée des relations internationales

Direction générale Agriculture et développement rural

**Mme Maria AGUADO RUIZ**, Administratrice chargée des relations internationales

Direction générale Affaires économiques et financières

**Mme Alessia SQUARCELLA**, Administratrice chargée des questions économiques Tunisie

Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

**M. Leonardo SCHIAVO**, Directeur général pour les affaires étrangères, l'élargissement et la protection civile\*

**M. Kimmo PEIPPO**, Chef d'unité Sécurité

**M. Dimosthenis MAMMONAS**, Administrateur, Groupe de travail Mashreq-Mag, Co-secrétaire du Conseil d'association UE-Tunisie\*

*\* participants in the restricted session*

---

**QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(mardi, 15 mai 2018, Bruxelles)**

**OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS TUNISIA**

**M. Khemais JHINAOUI**, Ministre des Affaires Étrangères

**M. Tahar CHERIF**, Ambassadeur de Tunisie à Bruxelles

**M. Mohamed MEZGHANI**, Directeur général pour l'Europe

**M. Mehdi FERCHICHI**, Directeur des relations avec l'UE

**M. Mohamed Kadri HENI**, Directeur adjoint au Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale

**M. Kais HACHANI**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Hamed ZEKRI**, Conseiller à l'Ambassade

**Mlle Salma NANOUS**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Moez GARALI**, Conseiller à l'Ambassade

**Mme Nadia BARHOUMI**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Abdessatar REBEY**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Mustapha Aoun NEBLI**, Premier secrétaire à l'Ambassade

**QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(Bruxelles, 15 mai 2018)**

**Déclaration de l'Union européenne**

1. L'Union européenne se félicite de la solidité et du dynamisme du Partenariat privilégié UE – Tunisie. Elle réaffirme sa volonté de le mettre en œuvre conjointement et avec efficacité afin d'optimiser son soutien indéfectible à la Tunisie dans son engagement à une mise en œuvre rapide des réformes nécessaires au développement socio-économique durable du pays et à inscrire dans la durée les avancées de la transition démocratique. La 14<sup>e</sup> session du Conseil d'Association entre l'UE et la Tunisie est l'occasion de faire le point ensemble sur les objectifs communs, de noter les nombreux résultats positifs déjà accomplis, et de s'accorder sur la meilleure manière de relever les défis restants.
2. L'UE et la Tunisie se sont mis d'accord aujourd'hui sur des priorités stratégiques ambitieuses pour la période 2018-2020. Ces priorités reflètent l'étendue exceptionnelle de la coopération dans le cadre du partenariat privilégié. Elles ont vocation à se traduire rapidement en résultats tangibles et visibles pour les citoyens. Les perspectives d'avenir pour les jeunes constituent une composante majeure de ces efforts communs.
3. Les priorités stratégiques ciblent le développement socio-économique inclusif et durable; la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme; le rapprochement entre les peuples, la mobilité et la migration; ainsi que la sécurité et la lutte contre le terrorisme. L'UE souligne l'importance d'assurer ensemble avec la Tunisie un suivi opérationnel à la hauteur de ces ambitions. La mise en place d'un mécanisme concernant les dossiers sensibles, une communication accrue entre la Tunisie et l'UE et une attention particulière à la coordination interministérielle en Tunisie appuieront ces efforts conjoints.



4. L'intensification des rencontres de haut niveau depuis le dernier Conseil d'association, tant avec l'UE qu'avec ses Etats Membres, notamment celles du Chef de gouvernement tunisien et d'un grand nombre de Commissaires et de Ministres et du Président du Parlement européen, témoigne de l'importance qu'attachent l'UE et la Tunisie au Partenariat privilégié. Ces visites ont permis d'assurer un dialogue permanent et diversifié entre les partenaires européens et tunisiens.
5. Les avancées considérables de la transition démocratique tunisienne nécessitent, pour s'inscrire dans la durée, d'être accompagnées par des avancées économiques de même envergure. L'expérience de cette année a mis en exergue le fait qu'il était essentiel de traduire de façon plus systématique l'intensité des relations au niveau politique par une mise en œuvre des engagements au niveau opérationnel et par des réformes structurelles. L'UE reste pleinement engagée à appuyer les efforts de la Tunisie dans cette direction. L'UE se félicite à cet effet de la présentation d'une feuille de route pour l'année à venir, qui reprend les mesures les plus urgentes nécessaires à la relance socio-économique du pays et servira d'outil de suivi, y compris pour les mesures d'appui financées par l'UE.
6. Pour l'UE, 2018 doit revêtir un caractère exceptionnel et constituer une année charnière pour le Partenariat Privilégié. Les résultats du Conseil d'Association sont considérables, tant en termes d'appui à la relance socio-économique de la Tunisie que d'avancées dans les relations bilatérales. Outre l'accord sur la définition de priorités stratégiques ambitieuses, les résultats majeurs attendus comprennent un appui financier en dons de 300 millions d'euros pour 2018, l'objectif de conclure la négociation de l'ALECA en 2019, ainsi que les négociations de l'accord de facilitation des visas et de l'accord de réadmission, et le renforcement de l'appui à la décentralisation. L'effort conjoint de soutien aux réformes tunisiennes pour répondre aux normes internationales en matière de gouvernance fiscale et de lutte contre le blanchiment d'argent est également important.

7. Par ailleurs, lors de l'année écoulée, des discussions exploratoires ont été engagées concernant la vision future pour le Partenariat UE-Tunisie qui devra refléter l'ambition des deux Partenaires d'approfondir leur rapprochement. L'UE attache une importance particulière à la poursuite de cette réflexion d'ici au prochain Conseil d'Association en 2019. La présentation par la Tunisie de sa propre vision du futur des relations UE-Tunisie constitue une étape essentielle pour parvenir à cet objectif.

### *Partenariat pour la Jeunesse*

8. Le Partenariat Jeunesse UE - Tunisie, lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 par le Président Essebsi et la Haute Représentante/Vice-Présidente Mogherini revêt un caractère central et transversal dans les relations bilatérales. Une partie importante des actions d'appui de l'UE portent sur l'éducation, la mobilité, et une plus grande participation des jeunes à la vie politique et civile. Une attention particulière est donnée aux initiatives lancées par la Tunisie pour offrir des perspectives d'avenir aux jeunes dans les régions et zones défavorisées.
9. L'UE entend renforcer ses efforts dans ces domaines, avec un accent encore plus poussé sur l'emploi, l'employabilité, et plus généralement les initiatives innovantes des jeunes tunisiens pour la relance socio-économique du pays (y compris dans le domaine de la culture, l'appui aux start-ups de jeunes et l'octroi de micro-crédits). L'UE appuie aussi l'approche de la Tunisie visant à lier l'employabilité à la réforme des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, la création d'un lien plus étroit entre les systèmes d'éducation. .
10. L'UE réitère sa disponibilité à appuyer la Tunisie dans l'élaboration de sa stratégie pour la jeunesse afin de cibler au mieux les activités du partenariat.

## *Dialogues politiques et sectoriels*

11. La régularité des réunions UE – Tunisie depuis la dernière session du Conseil reflète le dynamisme du partenariat privilégié. Les rencontres de haut niveau ont été complétées par la tenue du Comité d'association, des sous-comités sectoriels, de réunions d'experts, de dialogues informels et de visites parlementaires. La régularité de ces échanges, comme leur tonalité constructive, témoigne de l'engagement des deux parties à renforcer leur dialogue et leur coopération. L'UE réitère son soutien à l'organisation de réunions régulières UE-Tunisie à haut niveau, ainsi qu'à la participation de Ministres tunisiens à certaines réunions thématiques informelles avec les membres du Conseil de l'Union européenne. La participation du Chef d'Etat-Major de l'armée de terre tunisienne à une réunion organisée par le Comité militaire en novembre 2017 a illustré l'utilité de discussions sur les défis sécuritaires communs. L'UE se réjouit également de l'accord convenu entre les deux parties pour mettre en œuvre un dialogue politique élargi à tous les sujets d'intérêt mutuel, dont les questions régionales et internationales.
12. L'UE souligne l'importance de la coopération pour relever les défis régionaux, tant économiques que sécuritaires. Elle soutient et encourage l'implication active de la Tunisie dans les instances de concertation euro-méditerranéennes, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le dialogue 5+5 qui, avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA), représentent un potentiel réel pour stimuler l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous.
13. L'UE salue les efforts menés par la Tunisie, en concertation les pays de la région et en soutien à la médiation des Nations Unies, afin de promouvoir la réconciliation nationale en Libye et pour le rôle qu'elle joue afin de garantir la sécurité dans une zone menacée par les trafics illégaux et le terrorisme. Elle soutient la médiation des Nations Unies qui vise à trouver une solution politique inclusive dans le cadre de l'Accord politique libyen, tenir une conférence nationale, approuver la constitution et organiser des élections en 2018. L'UE continuera à se concerter avec la Tunisie, y compris au sein des enceintes internationales, afin de trouver une solution durable à la crise libyenne, en soutien au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies, M. Ghassan Salamé.

14. L'UE se réjouit de l'initiative d'un programme d'échanges diplomatiques et de coopération entre le Service européen d'Action extérieure et le Ministère des Affaires étrangères tunisien.
15. En tant que fondement de la démocratie, la dimension parlementaire du partenariat privilégié est essentielle pour développer le dialogue et la coopération sur base de valeurs communes. L'UE encourage le développement de la coopération parlementaire entre le Parlement européen et l'Assemblée des Représentants du Peuple.
16. L'approche inclusive et participative est un élément fondamental du processus de transition démocratique propre à la Tunisie. L'UE se félicite du dialogue tripartite régulier impliquant la société civile avant les sessions et réunions organisées dans le cadre du Partenariat. L'UE continuera à soutenir le renforcement des capacités de la société civile, avec une attention particulière portée au niveau local, en appui au processus de décentralisation. Elle note qu'un dialogue social inclusif est aussi utile pour pallier aux déséquilibres socio-économiques et promouvoir une paix sociale.

## *Croissance et développement socio-économique inclusif et durable*

17. L'UE salue l'engagement réitéré de la Tunisie dans le cadre du partenariat privilégié à mettre en œuvre avec vigueur les réformes nécessaires au développement socio-économique du pays qui aideront à renforcer et à pérenniser les avancées de la transition démocratique. L'UE, consciente de l'ampleur du défi, confirme sa volonté d'appuyer ces réformes, tant dans le domaine de l'administration que de l'économie. Les réformes économiques prioritaires comprennent notamment l'amélioration du climat des affaires et la compétitivité, la promotion de l'investissement privé, la réduction de la taille du marché informel et la priorité au développement des régions intérieures, et la sécurité sociale. Il est aussi essentiel d'assurer une bonne gouvernance fiscale, conformément aux engagements internationaux et européens pertinents, dans la perspective de la révision au début de 2019 de la liste des juridictions non coopératives en matière fiscale. Dans ce secteur également, l'UE et ses Etats membres sont prêts à accompagner la Tunisie, y compris au niveau technique, dans les réformes, afin de mettre en œuvre ses engagements pris en décembre 2017 dans le domaine fiscal. Il convient aussi de consolider rapidement le système de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre d'une nouvelle loi organique du budget, la réforme des systèmes d'audit public, la réforme de la fiscalité et du secteur bancaire, ainsi que la réforme de l'administration. L'UE note avec intérêt les engagements en matière de réforme pris par la Tunisie avec le FMI et la Banque Mondiale.

18. L'Union européenne encourage la Tunisie à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires à la relance de l'économie de manière inclusive et durable et à la réduction du chômage qui affecte en particulier les jeunes et les régions défavorisées. Pour 2018, le volet socio-économique restera au centre des préoccupations de l'UE, avec des programmes d'appui aux régions défavorisées, au développement du tourisme à plus fortes retombées économiques locales, et aux infrastructures. Une attention plus forte doit être donnée à l'impact et à la visibilité de ces actions d'appui. Aux secteurs prioritaires comme l'agriculture, le tourisme, l'énergie et les PME, s'ajoutera un soutien à la Tunisie pour tirer parti des transformations des économies modernes, en particulier l'économie verte et circulaire, la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'innovation, l'économie numérique et la recherche. A cet égard, l'UE est prête à partager plus avant son expertise en matière de "spécialisation intelligente" afin de promouvoir un développement économique régional fondé sur l'innovation.
19. L'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) constitue un élément essentiel de l'ancrage de la Tunisie à l'espace économique européen. Cet accord contribuera de manière structurelle à la modernisation de l'économie tunisienne, à travers l'approfondissement et la diversification des échanges de la Tunisie avec l'UE. Dans cette optique, l'UE se félicite de la décision commune de fixer un agenda ambitieux pour les négociations sur l'ensemble des chapitres y compris les indications géographiques, la tenue d'un prochain cycle de négociations avant l'été à Tunis et rappelle l'objectif de conclure la négociation de cet accord en 2019. L'UE est à l'écoute des préoccupations de la partie tunisienne et réaffirme son engagement à négocier un accord ambitieux, selon une approche asymétrique et progressive en faveur de la Tunisie. Un nouveau programme a été mis sur pied à cet effet pour mettre à niveau les entreprises tunisiennes et renforcer leurs capacités à exporter vers l'UE.
20. Dans l'objectif de soutenir la Tunisie, et prenant note de l'importance accordée par la Tunisie au volet agricole, des discussions-sont en cours pour mettre en place des concessions temporaires, et réciproques sur certains produits, en articulation avec l'avancement des négociations de l'ALECA sur l'ensemble des chapitres et notamment sur la protection des indications géographiques.

21. Dans ce contexte, la mise en œuvre intégrale de l'accord de libre-échange existant et le respect des règles et la suppression des obstacles à l'accès au marché sont plus que jamais une priorité. Cela signifie en particulier la suppression sans délai des barrières commerciales dont le nombre a récemment augmenté, et qui risquent de favoriser le marché informel.
22. L'UE se félicite de la conclusion des négociations sur l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens et vise à assurer sa signature dans les meilleurs délais. Cet accord contribuera à la reprise du secteur du tourisme et encouragera l'intégration économique UE-Tunisie.

### *Consolidation démocratique et promotion de la bonne gouvernance*

23. L'UE félicite la Tunisie pour la tenue des élections municipales du 6 mai, qui constituent une étape supplémentaire importante de la transition démocratique du pays et du processus de décentralisation. La mission d'observation électorale déployée par l'Union européenne, sur invitation de la Tunisie, s'inscrit dans la continuité de la coopération dans le domaine électoral, illustrée par la contribution de l'UE aux précédents processus électoraux de 2011 et 2014 en Tunisie. L'UE se réjouit de l'opportunité d'avoir un dialogue approfondi sur la mise en œuvre des recommandations de l'observation électorale. L'Union européenne examine par ailleurs les mesures possibles pour renforcer son appui à la décentralisation, afin notamment d'appuyer la mise en œuvre du code des collectivités locales et le renforcement des capacités des membres élus et des fonctionnaires des collectivités locales.
24. Elle soutient pleinement l'objectif de la Tunisie de finaliser le processus d'harmonisation de la législation avec la Constitution et les normes internationales. Elle salue l'engagement de la Tunisie en faveur de l'application effective de la Constitution, le renforcement des institutions démocratiques et la création et la mise en œuvre de toutes les instances constitutionnelles et indépendantes. La mise en œuvre des réformes, notamment dans les secteurs de l'administration, de la justice, de lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance fiscale, est essentielle. La mise en place de la Cour Constitutionnelle, prévue par la Constitution, reste une priorité pour garantir l'Etat de droit en Tunisie. L'UE réaffirme aussi son soutien au processus de justice transitionnelle tunisien.

25. L'UE salue les avancées significatives de la Tunisie en 2017 dans le cadre de l'égalité hommes-femmes, y compris l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes. Elle encourage la Tunisie à renforcer le rôle des femmes dans la vie politique tunisienne. Elle appuie pleinement les efforts de la Tunisie afin d'améliorer encore davantage la situation des femmes, y compris dans les régions défavorisées. Par ailleurs, l'UE reste néanmoins préoccupée par les allégations de mauvais traitements et de torture, en particulier dans les centres de détention. Elle encourage et soutient la Tunisie dans son travail pour assurer le respect et la conformité à la Constitution de dispositions législatives pouvant induire des discriminations à l'égard des minorités et des personnes vulnérables, ou qui introduisent des limitations potentielles à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. L'UE considère que le sous-comité des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance constitue une excellente plateforme pour discuter plus en détail de ces questions par les deux parties, et se félicite qu'une session soit prévue pour le mois de juillet.
26. L'UE se félicite que la Tunisie ait rejoint la Convention 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ainsi qu'à son Protocole additionnel. L'UE souhaite poursuivre le dialogue entamé avec la partie tunisienne afin que la nouvelle législation tunisienne et la législation européenne soient la plus convergentes possibles. Ceci bénéficierait tant aux échanges économiques qu'à la coopération sécuritaire.
27. L'UE soutient un rapprochement progressif de la Tunisie avec les standards du Conseil de l'Europe en matière de droit pénal matériel. Elle salue l'adhésion prochaine de la Tunisie à la Convention sur la Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et soutient son projet d'adhésion à la Convention sur la Traite des êtres humains (Convention de Varsovie).



*Migration, mobilité et intensification des échanges humains (note : l'ordre sera inversé avec la section dédiée à la sécurité)*

28. La migration et l'asile constituent des défis majeurs pour la Tunisie comme pour l'UE. A cet égard, l'UE poursuit une approche globale des migrations et de la mobilité, visant à assurer la bonne gouvernance de la migration légale dans le respect des compétences nationales, à freiner les flux irréguliers et à arrêter les trafics de migrants et la traite des êtres humains, à soutenir le renforcement du système d'asile des pays tiers et à lutter contre les causes profondes des migrations irrégulières, tout en valorisant l'apport potentiel des ressortissants tunisiens établis en Europe pour le développement de leur pays. Elle se félicite de l'annonce conjointe de ce jour de conclure en 2019 les négociations sur un accord de facilitation des visas et un accord de réadmission. La facilitation de visas offrira des bénéfices à certaines catégories de ressortissants tunisiens, par exemple en termes d'allègement des preuves documentaires, de délais et de coûts. L'accord de réadmission entre la Tunisie et l'Union européenne permettra de mettre en place une procédure claire et transparente pour faciliter le retour des personnes se trouvant en situation irrégulière dans l'Union européenne.
29. L'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la coopération en matière de migration légale dans le respect des compétences nationales et de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière. Elle propose un renforcement de la coopération avec la Tunisie dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Elle réitère dans ce contexte son offre de continuer de faire une analyse conjointe des besoins de la Tunisie dans ce domaine, en particulier dans le cadre du projet LEMMA, et d'œuvrer au renforcement de la coopération avec la Fondation européenne pour la formation (reconnaissance des qualifications) et dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence.

30. Les deux parties se félicitent de l'augmentation de la mobilité des citoyens tunisiens du fait de leur participation aux programmes européens et ont indiqué leur volonté commune de maintenir un niveau élevé d'échanges. Ainsi dans le cadre d'Erasmus+, près de 1200 Tunisiens ont bénéficié d'une mobilité vers l'Europe en 2017, contre environ 500 en 2015, ce qui représente plus qu'un doublement du nombre de bénéficiaires. L'adhésion de la Tunisie en 2017 au programme Horizon 2020 et au programme Europe Créative va permettre d'accroître la mobilité des chercheurs et des acteurs culturels.
31. L'UE note cependant que, dans un contexte économique difficile en Tunisie, les arrivées de migrants en situation irrégulière depuis la Tunisie sur les côtes italiennes ont fortement augmenté, étant passées de près de 1000 en 2016 à plus de 6000 en 2017. L'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière et au trafic des migrants et sa disponibilité à soutenir une coopération opérationnelle policière et judiciaire dans ce domaine y compris à travers l'établissement d'équipes conjointes d'investigation.
32. L'Union européenne rappelle sa disponibilité à soutenir la Tunisie en vue de la finalisation et de la mise en œuvre de la stratégie nationale tunisienne en matière de migration, qui couvrira également l'asile et la protection des migrants. Elle propose également de coopérer plus étroitement dans la cadre d'actions concrètes pour lutter contre la traite des êtres humains.

### *Sécurité et lutte contre le terrorisme*

33. La coopération entre l'UE et la Tunisie en matière de sécurité et de contre-terrorisme est une composante essentielle du partenariat. Des réponses concertées, dans le respect des droits de l'Homme et des valeurs partagées de démocratie, et dans l'esprit de la résolution 2396 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, sont nécessaires afin de faire face aux défis communs.

34. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est une priorité partagée. L'UE salue l'engagement politique et les progrès réalisés par les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre du Plan d'action agréé entre la Tunisie et le GAFI. L'UE continuera à accorder une priorité aux demandes d'assistance technique de la Tunisie visant à mettre en œuvre pleinement le Plan d'action du GAFI. L'UE tiendra compte de la mise en œuvre de ce Plan d'action et des décisions du GAFI en découlant lors de la mise à jour sa liste des pays tiers à haut risque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A cet égard, l'UE salue la présentation par la Tunisie le 28 avril dernier d'un rapport préliminaire sur la mise en œuvre de ce Plan d'action.
35. La coopération dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité reste une priorité. L'UE se félicite de la mise en place du système de gouvernance du programme sur la réforme du secteur de la sécurité, programme-phare de coopération dans le domaine sécuritaire, avec la nomination du coordinateur national de programme et la convocation de la première réunion du comité de pilotage. Elle rappelle que la formulation et le démarrage dans les plus brefs délais du projet concernant la Commission de déontologie policière, une composante centrale du programme, sont essentiels.
36. L'UE appuie l'ambition de la Tunisie en faveur d'une politique globale pour la prévention de la radicalisation. L'UE appuie l'échange d'expériences à travers l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun. Elle soutient pleinement l'organisation en 2018 d'un séminaire organisé par le RAN (réseau européen de sensibilisation contre la radicalisation) et la plateforme tunisienne contre la radicalisation.
37. Les risques et les catastrophes affectent tous nos citoyens et ne connaissent pas de frontières. Ils exigent des réponses pratiques immédiates. A cet égard, l'UE se félicite de la signature d'un arrangement administratif entre la DG ECHO et les autorités de protection civile tunisiennes en vue de resserrer les liens en matière de protection civile et de gestion des risques et des catastrophes. Cette coopération est un signe tangible et visible de la solidarité entre nos peuples.

38. La gestion des frontières demeure un objectif prioritaire pour l'UE. L'UE rappelle sa disponibilité à appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie tunisienne sur les frontières.
39. L'UE exprime sa satisfaction de la bonne coopération en matière de lutte contre le trafic des armes à feu, et souligne l'intérêt d'intensifier les activités agréées ainsi que d'améliorer la traçabilité des armes en établissant un système de marquage et un système central d'enregistrement des armes en provenance de Libye. Elle note avec satisfaction l'appui de la Force de Gendarmerie européenne (FGE) à la Garde Nationale tunisienne (GNT). La coopération avec les Agences spécialisées (EUROJUST, Agence de Garde Côtes et Garde-Frontières, EUROPOL et CEPOL) représentent une manière concrète pour les deux parties d'avancer dans des domaines ciblés.
40. L'UE soutient pleinement la coopération dans la lutte contre la criminalité, notamment dans l'identification, le dépistage et le recouvrement des avoirs criminels. L'établissement d'une structure dédiée au recouvrement des avoirs criminels en Tunisie faciliterait la coopération avec les Bureaux de Recouvrement des Avoirs criminels respectifs existants dans l'UE.
41. Face aux défis communs en matière de drogues, l'UE est en faveur d'une intensification de la coopération en matière de prévention, de réduction de l'offre et de la demande, et de la mise en œuvre pleine et entière des recommandations opérationnelles contenues dans le document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (SEAGNU) de 2016, ainsi que de la préparation pour la réunion ministérielle de l'ONU sur les stupéfiants de mars 2019. L'UE plaide également pour le développement de la coopération avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).
42. L'UE entend poursuivre le dialogue politique en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et participer pleinement au mécanisme du G7+ au sein duquel s'organise la coopération internationale de lutte antiterroriste.

### *Coopération financière*

43. L'UE se félicite de l'adoption du cadre unique d'appui, identifiant les grands axes de l'assistance pluriannuelle de l'UE pour la période 2017-2020. Une bonne coordination avec la Tunisie dans ce processus, pour assurer un lien étroit entre l'assistance financière de l'UE et les priorités tunisiennes à l'horizon 2020, ainsi que des stratégies sectorielles claires, seront essentielles à sa mise en œuvre.
44. L'UE se félicite des sommes substantielles prévues dans la Communication conjointe pour l'assistance financière bilatérale de l'UE. L'engagement prévu dans la Communication conjointe du 29 septembre 2016 d'augmenter l'assistance financière bilatérale sous forme de dons atteignant la somme maximale de 300 millions d'euros supplémentaires a été honoré en 2017. Une somme de la même envergure est prévue pour 2018. La Tunisie est également le premier bénéficiaire dans le voisinage sud du Programme "Faîtier" ("*Umbrella*") qui reconnaît les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme et la mise en œuvre des réformes qui y contribuent. La solidarité de l'Union européenne, de ses États membres et de ses institutions financières se traduit ainsi par une assistance financière en cours de près de dix milliards d'euros à la Tunisie.

### *Conclusion*

45. L'Union européenne se félicite de l'agenda ambitieux agréé avec la Tunisie dans le cadre de ce Conseil d'Association, y compris les priorités stratégiques, et œuvrera à sa concrétisation immédiate.

**QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION TUNISIE-UE  
(Bruxelles, 15 mai 2018)**

**Déclaration de la République Tunisienne**

1. La Tunisie se réjouit de la tenue, le 15 mai 2018 à Bruxelles, de la 14e session du Conseil d'Association Tunisie/Union Européenne, sous la coprésidence de M. Khemaies JHINAOUI, Ministre des Affaires Étrangères de la République Tunisienne, et de Mme Federica MOGHERINI, Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, et en présence de M. Johannes HAHN, Commissaire européen en charge de la Politique Européenne de Voisinage et des Négociations d'Élargissement.
2. La Tunisie exprime son appréciation quant à l'évolution soutenue des relations tuniso-européennes qui se sont hissées, depuis 2011, à un niveau supérieur. La tenue du premier Sommet Tunisie – UE, le 1er décembre 2016 à Bruxelles, avec la participation de M. le Président de la République, a permis de conférer un nouvel élan à la coopération tuniso-européenne en faveur du raffermissement des relations bilatérales.
3. La Tunisie se réjouit de l'adoption de la "Feuille de route conjointe pour l'avancement des réformes prioritaires" ainsi que de la finalisation du document politique "Eléments de Priorités stratégiques du partenariat Tunisie/UE pour 2018 – 2020". Ces deux documents devraient approfondir davantage le partenariat privilégié entre les deux parties à court et à moyen termes.
4. Elle réitère l'intérêt d'aller de l'avant dans la réflexion commune engagée par les deux parties sur l'avenir de leurs relations post-2020, en vue de prendre en considération la densité des relations de coopération et d'échanges ainsi que l'expérience démocratique tunisienne.

5. La Tunisie souligne la nécessité d'intensifier la communication et le dialogue politique entre les deux partenaires pour aplanir en temps opportun toute difficulté pouvant entraver la mise en œuvre de leur partenariat privilégié et appelle à créer un mécanisme bilatéral d'alerte précoce en vue de maintenir la dynamique positive que connaissent les relations entre les deux parties.
6. La densité des visites de haut niveau qui ont eu lieu entre les deux parties depuis la précédente session du Conseil d'Association témoigne de cette dynamique positive. Ainsi peut-on citer, à titre indicatif, les visites à Bruxelles du Chef du Gouvernement (24 avril 2018), du Ministre des Affaires Etrangères (05 février 2018), du Ministre des Finances (29 janvier 2018), du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères (19-22 décembre 2017, 8-12 janvier 2018), du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur (13 décembre 2017 et 8-12 janvier 2018), et du Secrétaire d'Etat chargé de la Diplomatie économique (Strasbourg, 05 - 08 février 2018).
7. La partie tunisienne note avec satisfaction les progrès enregistrés depuis la 13e session du Conseil d'Association Tunisie-UE, tenue le 11 mai 2017 à Bruxelles, dans la mise en œuvre du Partenariat privilégié, qui a permis de renforcer et de diversifier la coopération entre les deux parties dans les différents domaines, ainsi que d'autres initiatives convenues lors de ladite session du Conseil d'Association à savoir le Partenariat culturel, le Partenariat pour la jeunesse et le Partenariat pour la croissance.
8. La 14e session du Conseil d'Association constitue une occasion propice pour identifier de nouveaux mécanismes de coopération reflétant cette volonté commune des deux parties d'approfondir leur partenariat et baliser le chemin pour un plus grand ancrage de la Tunisie à l'espace européen.

## **I. CONSOLIDATION DES AVANCÉES DÉMOCRATIQUES MALGRÉ LA PERSISTANCE DES DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES**

9. La Tunisie poursuit la consolidation du processus démocratique malgré les nombreux défis sécuritaires et socio-économiques auxquels elle fait face, motivée en cela par son adhésion irréversible aux valeurs universelles de Démocratie, des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit, et confortée par une démarche inclusive, la plus difficile mais la plus sûre, basée sur le dialogue et le consensus entre toutes les composantes de la société tunisienne.
10. La tenue avec succès des élections municipales le 6 mai 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation conformément à la Constitution de 2014. Ces élections ont confirmé l'attachement du Gouvernement tunisien à la consécration effective des principes de décentralisation et de démocratie locale comme condition indispensable au développement des régions en Tunisie.
11. Compte tenu de l'importance de l'enjeu en termes de participation et de représentativité de ces élections locales, la loi électorale mise en place a en effet permis la présentation de listes candidates imposant la parité horizontale et verticale pour garantir non seulement la participation de la femme mais également sa présence dans les conseils municipaux.
12. La mise place de nouveaux conseils municipaux démocratiquement élus est indéniablement une étape cruciale dans l'amorce et la mise en œuvre effective du processus de décentralisation engagé. Cela est conforté par l'adoption par l'ARP du nouveau code des collectivités locales qui permettra l'établissement d'une nouvelle organisation institutionnelle et administrative conformément au principe de la libre administration prévu dans la Constitution.
13. A cet égard, la Tunisie remercie l'UE d'avoir déployé une mission d'observation électorale (MOE) pour observer cette importante échéance devant consacrer la démocratie locale pour la première fois en Tunisie.



14. Sur les plans juridique et institutionnel, la Tunisie poursuit la construction de son édifice démocratique par la modernisation et l'harmonisation de son dispositif juridique et institutionnel pour qu'il soit en symbiose avec la lettre et l'esprit de la Constitution de janvier 2014.
15. S'agissant des instances constitutionnelles indépendantes, le Gouvernement tunisien œuvre à la finalisation du cadre juridique les régissant afin qu'elles soient opérationnelles dans les meilleurs délais possibles et puissent jouer pleinement leur rôle de régulateur et de garant de la démocratie et de l'Etat de Droit.
16. A cet égard, outre la mise en place depuis 2012 de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), le processus de mise en place des autres institutions constitutionnelles a déjà été enclenché à travers:
- L'adoption par l'ARP des lois organiques sur la Cour constitutionnelle (2015) et l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la Corruption (2017). Le processus d'élections des candidats à ces deux institutions est également en cours.
  - La soumission à l'examen de l'ARP des projets de lois sur l'Instance de la communication audiovisuelle et l'Instance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
  - Le prochain examen en Conseil interministériel du projet de loi relatif à l'Instance du développement durable et des droits des générations futures.
17. En matière de Droits de l'Homme, l'ARP a adopté le 26 juillet 2017, la loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette loi qui renforce la protection des victimes et abolit des dispositions jugées rétrogrades, est entrée en vigueur le 1er février 2018.

18. M. le Président de la République Tunisienne a annoncé le 13 août 2017 une initiative historique, en matière d'égalité dans l'héritage et du mariage des femmes tunisiennes avec des non-musulmans ainsi que la création d'une Commission chargée des libertés individuelles et de l'égalité. En application de cette initiative, la Tunisie a aboli l'interdiction du mariage des femmes avec des non-musulmans, en annulant tous les textes liés à l'interdiction de ce type de mariage.
19. La Tunisie accumule ainsi les actions et initiatives pour la mise en œuvre effective de ces objectifs au niveau législatif, institutionnel et opérationnel comme en témoignent les réalisations suivantes :
- La création d'un Conseil des Pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l'homme sous la tutelle de la Présidence du gouvernement,
  - L'adoption d'un Plan d'action National d'Intégration du Genre (PANIG),
  - La mise en place d'un programme national pour l'entrepreneuriat féminin « RAIDA » pour 2016-2020 visant la création de 8000 projets au terme de l'année 2020 pour renforcer la participation économique des femmes,
  - L'adoption en août 2017 par un conseil interministériel d'un Plan National pour l'Autonomisation Economique et Sociale des femmes et des filles en milieu rural,
  - La promulgation en août 2017 de la loi organique relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes faisant de la Tunisie le 19e pays à mettre en place une telle loi.
20. Par ailleurs, le projet de loi relative à la protection des données personnelles a été finalisé par le Gouvernement et soumis, en mars 2018, en tant que projet prioritaire, à l'ARP pour adoption. D'autres avancées ont été réalisées dans ce domaine afin d'assurer la conformité de la législation tunisienne avec les standards internationaux.

21. Au niveau multilatéral, il convient de rappeler l'adhésion de la Tunisie à la quasi-totalité des instruments des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme et à la plupart des protocoles facultatifs s'y rapportant et son engagement à assurer la conformité de sa législation en la matière aux normes et standards internationaux. L'élection de la Tunisie en tant que membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2017-2019 confirme la reconnaissance par la Communauté internationale de cet engagement et des avancées réalisées en la matière.
22. Dans cette même optique, la Tunisie a développé conjointement avec le Conseil de l'Europe, un Partenariat de voisinage pour 2018-2021, qui vise à consolider le soutien apporté à la Tunisie dans les processus de réformes démocratiques et à relever les défis liés aux Droits de l'Homme, à l'État de Droit et à la Démocratie.
23. En matière de bonne gouvernance et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, approuvée en décembre 2016, l'ARP a adopté, le 19 juillet 2017, le projet de loi organique relative à l'Instance de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.
24. A cet égard, outre l'adoption par l'ARP de la loi sur la dénonciation de la corruption et la protection des lanceurs d'alertes, le Gouvernement a validé dans le cadre d'un Conseil ministériel, tenu le 27 septembre 2017, un projet de loi sur la déclaration de patrimoine et la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts dans le secteur public, qui propose d'élargir la liste des personnes, des catégories professionnelles, des spécialités et des corps assujettis à la déclaration de patrimoine, à 32 secteurs professionnels. Ce projet de loi a été soumis à l'ARP pour adoption.
25. S'agissant de la justice transitionnelle, le Gouvernement tunisien demeure fermement engagé pour la poursuite de ce processus qui devra permettre à la Tunisie de se réconcilier avec son passé.

26. Sur le plan socio-économique, au courant du premier trimestre 2018, plusieurs indicateurs économiques se sont améliorés par rapport à la même période de 2017. A cet égard, les IDE ont enregistré une augmentation de 27% et la hausse des exportations était, quant à elle, de 32.03%. En outre, les flux touristiques ont aussi augmenté de 19% durant les trois premiers mois de 2018, confortés par une croissance remarquable du nombre de touristes européens (39.6%). Toutefois, la Tunisie fait encore face à des défis socio-économiques majeurs liés à la mise en œuvre des réformes structurelles, la maîtrise des déficits budgétaire et commercial et des tendances inflationnistes ainsi qu'à la création d'emplois.
27. Le Gouvernement tunisien est pleinement engagé dans la mise en œuvre des réformes structurelles, économiques et sociales, destinées à assainir les finances publiques et stimuler la croissance, et favoriser par la même la transformation économique et la mise en place d'un nouveau modèle de développement durable plus inclusif et plus juste, et ce, à travers l'élaboration de plusieurs stratégies sectorielles thématiques.
28. Outre l'enclenchement de la mise en œuvre de certaines autres réformes, le Gouvernement est engagé dans un dialogue avec les parties sociales et politiques pour pouvoir enclencher le plus tôt possible, un autre train de réformes. Dans ce cadre, il a récemment organisé un séminaire sur les réformes majeures pour favoriser la mobilisation de toutes les capacités et l'implication de toutes les parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces réformes.
29. A cet égard, d'importantes réformes visant à assurer la viabilité des finances publiques et améliorer la qualité des services publics ont déjà été prévues par la Loi de finances 2018. Le processus de réaménagement du système fiscal se poursuivra jusqu'à la réalisation de la stabilité des équilibres financiers.
30. Le Gouvernement a également adopté une stratégie de réformes de la fonction publique en mars 2017, sur la base d'un diagnostic profond. Elle vise essentiellement à améliorer les services d'utilité publique et à contrôler la masse salariale.

31. En outre, le Gouvernement a adopté la stratégie relative au développement et à la gouvernance des entreprises publiques. Cette stratégie comporte quatre axes : 1) la refonte du système de gouvernance globale, 2) la réforme du système de gouvernance interne, 3) la promotion du dialogue social, de la responsabilité sociétale et de la gestion des ressources humaines, et 4) la restructuration financière. Un livre blanc sur la déclinaison pratique de cette stratégie a été publié en mars 2018.
32. Par ailleurs et en vue de faire face au déficit croissant des régimes de retraite dans les secteurs public et privé, une réforme est en cours de finalisation pour assurer leur assainissement et leur pérennisation, et maîtriser ainsi les pressions exercées sur le budget de l'État.
33. Le Gouvernement s'attèle aussi à introduire des réformes pour améliorer le système de subvention des produits de base à travers l'élaboration d'une stratégie visant notamment le contrôle des coûts de compensation à un niveau compatible avec le potentiel financier de l'État et l'adoption d'une politique permettant la canalisation de la compensation vers ceux qui en ont réellement besoin.
34. Dans le cadre des efforts déployés pour l'amélioration du climat de l'investissement et des affaires, le Gouvernement a pu faire adopter, en collaboration avec l'ARP, plusieurs textes dont la loi sur l'investissement, la loi sur le partenariat public privé (PPP), la loi relative aux banques et aux établissements financiers et la loi sur la refonte du dispositif des avantages fiscaux.
35. Le Gouvernement a également accéléré la mise en œuvre des dispositions prévues par la nouvelle loi sur l'investissement et ses décrets d'application, notamment celles qui visent l'unification et la simplification des procédures ainsi que le rapprochement des services de l'institution économique. A cet égard, l'Instance Tunisienne de l'Investissement est entrée en fonction en janvier 2018, en tant que guichet unique chargé des prestations de services liés à la création d'entreprises.

36. L'adoption en avril 2018 par l'ARP du projet de loi sur la promotion des entreprises innovantes "Start-up Act" est une avancée significative en faveur de l'amélioration du climat des affaires et un pas vers la consécration de l'objectif de faire de la Tunisie une économie innovante et à forte valeur-ajoutée.
37. S'agissant de la question de l'emploi, le Gouvernement accorde la priorité absolue à la résolution du problème du chômage qui a atteint 15,5 % au quatrième trimestre de 2017. Les Autorités tunisiennes sont engagées, au plus haut niveau, à relever ce défi afin d'offrir un avenir meilleur aux jeunes qui constituent un pivot essentiel de l'essor du pays.
38. Le Gouvernement a lancé, en août 2017, le processus pour le développement d'une stratégie nationale pour l'emploi (SNE) qui s'inscrit dans la continuité de la démarche participative et inclusive engagée en 2016 lors du dialogue national pour l'emploi issu de la déclaration tunisienne pour l'emploi.
39. Cette stratégie qui a pour ambition de proposer une approche intégrée, multidimensionnelle et transversale recouvrant l'ensemble des leviers susceptibles de créer des emplois en quantité et en qualité suffisantes. Elle regroupe un vaste ensemble d'acteurs concernés par l'emploi dans l'objectif d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins du marché de l'emploi en compétences et les demandes d'emploi sur la base du respect du travail décent.
40. Sur le plan sécuritaire, la Tunisie demeure pleinement déterminée à poursuivre le combat pour éradiquer la menace terroriste, et ce dans le respect des droits de l'Homme. La stabilisation de la situation sécuritaire est aujourd'hui un fait palpable en Tunisie grâce notamment aux réussites des institutions sécuritaires et militaires leur valant une expertise indéniable en matière de lutte contre le terrorisme, d'autant plus que la Tunisie est confrontée à un défi additionnel, celui du retour des « djihadistes » des zones de tension.
41. La stabilisation de la situation sécuritaire a eu toutefois un coût considérable sur le budget de l'Etat (10% du PIB étant consacré à la défense et la sécurité) et ce, aux dépens de programmes de développement socio-économique.

42. Au niveau juridique, la Tunisie a pu développer un arsenal juridique adéquat notamment à travers la loi sur la lutte contre le terrorisme et contre le blanchiment d'argent, qui permettra de mieux gérer ces menaces. Dans un souci de plus d'efficacité et de concordance avec les engagements internationaux, un projet d'amendement de la loi sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent a été déposé à l'ARP.
43. La Tunisie a adopté le 07 novembre 2016 une stratégie nationale en matière de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme qui a été élaborée dans le cadre d'une approche participative et en étroite collaboration avec l'ONU. Cette stratégie s'articule autour de quatre axes: la prévention, la protection, les poursuites (judiciaires) et la riposte. En concrétisation de cette politique, l'ARP a adopté en janvier 2017 deux décrets gouvernementaux portant création d'un centre national de renseignement et d'un conseil national de sécurité.
44. La Tunisie a également adopté, le 15 décembre 2017, une stratégie nationale de la protection des frontières, qui a pris en considération la situation géopolitique de la Tunisie, l'évolution du crime organisé et des crimes transfrontaliers, notamment la contrebande et le trafic illicite, la migration clandestine et surtout l'infiltration d'éléments terroristes. Cette stratégie nationale de la protection des frontières tient compte:
- des engagements de la Tunisie sur le plan régional et international.
  - de la constitution et de la législation nationale.
  - des politiques et programmes de développement en vigueur.
45. Cette stratégie sera développée et actualisée dans un cadre de complémentarité entre les structures concernées par la sécurité des frontières nationales. Il en découlera des plans d'actions détaillés. L'ensemble sera mis en cohérence, validé et mis en œuvre et sera accompagné d'une évaluation et un recentrage périodique.

46. Sur le plan de la gestion de la migration, la conjoncture internationale, marquée par la recrudescence des zones de conflit, les bouleversements sociaux et l'aggravation des disparités de développement entre les rives Nord et Sud, a entraîné une augmentation rapide des nombres de réfugiés et de migrants.
47. La Tunisie est en effet l'un des pays les plus concernés par le phénomène de la migration en raison des bouleversements régionaux qui ont eu lieu en 2011 et notamment en Libye voisine. La Tunisie qui a accueilli, malgré la conjoncture nationale difficile, plus d'un million de libyens et étrangers venus de Libye, continue à en abriter jusqu'à aujourd'hui des dizaines de milliers, et ce, dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité des personnes conformément aux valeurs universelles auxquelles elle est fortement attachée.
48. La Tunisie estime que la migration ne doit pas être considérée comme une menace mais plutôt comme une opportunité de développement économique, social et culturel et un facteur positif de rapprochement des peuples à travers le renforcement des échanges humains.
49. La gestion de la migration ne peut en aucun cas se limiter à l'aspect sécuritaire. Elle devra être appréhendée selon une approche globale et dans une logique de partenariat. Un Partenariat qui s'attaquera aux causes profondes de ce phénomène et qui octroiera un intérêt particulier au développement des régions à fort potentiel migratoire, à la formation et à l'emploi des jeunes et à la facilitation du mouvement des personnes par la levée des obstacles aux échanges humains.
50. La Tunisie se penche actuellement sur la finalisation de sa stratégie nationale sur la migration qui permettra de piloter et de coordonner les choix nationaux en matière de migration.



## **II. ÉTAT ET PERSPECTIVES DES RELATIONS TUNISIE-UNION EUROPEENNE**

51. Le « Partenariat privilégié » Tunisie-UE scellé en novembre 2012 témoigne de la singularité et du dynamisme des relations bilatérales, ainsi que de l'ambition partagée de faire progresser ces relations vers un arrimage toujours plus étroit de la Tunisie à l'espace européen. L'objectif à long terme est de développer un modèle ambitieux pour le futur des relations post 2020 tenant en compte la singularité du processus de démocratisation en Tunisie ainsi que la densité et le développement continu des relations de coopération.

### **A/ Relations politiques Tunisie-UE**

52. La Tunisie réitère le caractère stratégique de son partenariat pluridimensionnel avec l'Union européenne et confirme son choix pour l'UE en tant que pôle de rattachement pour soutenir et consolider sa jeune démocratie.

### **Partenariat privilégié**

53. La Tunisie apprécie à sa juste valeur l'appui depuis 2011 de l'UE, ses Etats membres et ses institutions et qui a permis, notamment suite à l'adoption du Partenariat Privilégié en novembre 2012, de diversifier et d'approfondir les relations de coopération et d'offrir de nouvelles perspectives.

54. A ce titre, la Tunisie remercie la partie européenne d'avoir attribué à la Tunisie une 2e Assistance macro-financière de 500 millions d'euros dont la première tranche de 200 millions a été déboursée en octobre 2017 après son approbation par l'Assemblée des Représentants du Peuple.

55. S'agissant du fonctionnement des organes prévus par l'Accord d'Association, la Tunisie salue la tenue du Comité d'Association le 11 avril 2018 à Tunis qui a permis de faire le point sur l'état et des perspectives des relations Tunisie-UE. Elle note également avec satisfaction la réunion, depuis la tenue du précédent Conseil d'Association, de cinq sous-comités sectoriels à savoir : «Justice et Sécurité », le 24 janvier 2018 à Tunis, « Dialogue économique » le 17 janvier 2018 à Tunis, « Recherche, Innovation, Education et Culture » les 13 et 14 décembre 2017 à Tunis, «Agriculture et pêche » le 04 décembre 2017 à Tunis, et « Affaires sociales et migration », le 28 novembre 2018 à Bruxelles.
56. Conformément au principe du dialogue tripartite prônant une approche participative consistant à associer la Société civile dans le dialogue institutionnel, la Tunisie salue la tenue de consultations entre des représentants de la Société civile, des autorités tunisiennes et des institutions de l'UE qui ont précédé les différentes réunions pour recueillir leurs avis et recommandations concernant les divers dossiers du partenariat Tunisie – UE.

### **Perspectives des relations**

57. Sur les court et moyen termes, la Tunisie se félicite de la finalisation du document sur les priorités stratégiques du Partenariat entre la Tunisie et l'UE pour la période 2018-2020, nouveau cadre politique conçu en se basant sur les priorités tunisiennes relatées dans le plan de développement 2016-2020 et mettant l'accent sur la jeunesse en tant que priorité transversale et sur un plus grand soutien au développement socio-économique en Tunisie.
58. La Tunisie estime également que l'adoption de la feuille de route conjointe pour l'avancement dans les réformes prioritaires, permettra un meilleur suivi de leur mise en œuvre, notamment celles bénéficiant d'un appui financier de la part de l'UE.
59. Sur le long terme, la Tunisie réitère son attachement à continuer les concertations conjointes sur l'avenir de ses relations avec l'UE pour passer à une étape supérieure en vue de son intégration progressive dans l'espace européen. La Tunisie qui a réussi sa transition démocratique et partage désormais les mêmes idéaux de démocratie et de liberté avec l'UE aspire à des relations privilégiées plus étroites avec son partenaire permettant d'établir un statut différent pour la Tunisie.

60. La définition d'un nouvel horizon pour les relations tuniso-européennes pour la période post-2020 est aujourd'hui justifiée en vue de prendre en considération la densité et l'approfondissement continu de notre partenariat.
61. Dans ce cadre, la Tunisie exprime sa satisfaction quant à la tenue de trois réunions informelles de brassage d'idées en juillet 2017, octobre 2017 et mars 2018 pour approfondir les discussions sur les perspectives des relations entre les deux parties. Ces réunions ont permis de procéder à un échange de vues sur les orientations que les deux parties comptent donner à leur partenariat à court, moyen et long terme et notamment d'approfondir la réflexion sur le cadre futur des relations entre les deux parties, tout en insistant sur l'importance d'une appropriation le plus large possible de ce processus.
62. Lors de la dernière réunion du Comité d'Association, tenue le 11 avril 2018, la partie tunisienne a fait savoir que le nouveau statut auquel la Tunisie aspire devrait permettre un dialogue politique renforcé, une croissance économique inclusive, différenciée et durable ainsi qu'une coopération solidaire agissante et un meilleur rapprochement entre les peuples. Les deux parties exploreront ensemble de nouvelles pistes, en dehors des sentiers battus, pour imaginer des créneaux et outils de coopération nouveaux et innovants, prenant en compte les spécificités tunisiennes et les besoins de l'UE, qui soient à la hauteur du projet civilisationnel que les deux parties sont en train de bâtir pour les générations futures

### **Relations avec le Parlement Européen:**

63. La Tunisie se félicite des échanges avec le Parlement Européen dont l'évènement culminant était l'organisation d'une « Semaine parlementaire tunisienne » au siège du Parlement Européen en mai 2017, la première avec un pays du Voisinage Sud, avec la participation d'une délégation de plus de 40 députés tunisiens, dirigée par M. le Président de l'ARP.

64. La visite en Tunisie, les 30 et 31 octobre 2017, de M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen a également constitué un moment fort de la coopération parlementaire entre la Tunisie et l'UE et a été l'occasion pour des rencontres fructueuses avec les hauts responsables tunisiens.
65. En outre, la Tunisie se réjouit de la tenue de la 2e réunion ordinaire de la Commission parlementaire mixte Tunisie-PE les 13 et 14 décembre 2017 à Strasbourg, couronnée par l'adoption d'une déclaration conjointe préconisant notamment une plus grande implication des parlements des deux parties dans les grands dossiers de coopération.
66. Par ailleurs, la Tunisie rend un hommage au Parlement Européen pour le soutien fort qu'il a exprimé le 07 février 2018, suite à la publication par la Commission européenne du règlement délégué classant la Tunisie dans la liste des pays à haut risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

## **B/ Relations de coopération**

### **Partenariat pour la Jeunesse**

67. La Tunisie remercie l'Union Européenne d'avoir retenu le thème de "la Jeunesse" en tant que priorité du partenariat et salue le lancement de l'initiative du Partenariat pour la Jeunesse à l'occasion du premier Sommet Tunisie-UE tenu le 1er décembre 2016 à Bruxelles, plaçant la jeunesse au cœur du partenariat entre les deux parties, l'objectif étant de mobiliser plus de moyens pour promouvoir l'employabilité des jeunes, l'éducation et la formation, l'entrepreneuriat, la mobilité...
68. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, la Tunisie souligne l'importance d'accélérer la mise en place du « Package » dédié à la jeunesse qui engloberait différentes actions d'envergure en faveur de la jeunesse tunisienne.

69. A cet égard, la Tunisie salue l'annonce de l'association de la Tunisie au programme européen de "Start-up " pour favoriser la création et l'expansion des start-ups tunisiennes. Cette association devra permettre le financement et l'accompagnement de 1000 entreprises innovantes tunisiennes. L'adoption récente par l'ARP d'une loi sur la promotion des start-ups devra favoriser une association efficace de la Tunisie à ce programme.
70. Elle invite l'UE à sensibiliser ses pays membres à l'intérêt d'offrir aux jeunes tunisiens des opportunités d'emploi en réponse aux besoins du marché de l'emploi de ces pays et ce, pour aider la Tunisie dans sa lutte contre le chômage notamment des jeunes diplômés et en particulier les ingénieurs et autres qualifiés, afin de ne pas gaspiller un réservoir de compétences et de croissance qui profiterait aux deux parties.
71. La Tunisie souligne aussi la nécessité de renforcer les opportunités de mobilité au profit des jeunes tunisiens dans le cadre des différents programmes auxquels la Tunisie est associée tels que « ERASMUS+ », « H2020 » et « Europe créative » pour leur permettre de tirer le meilleur parti des opportunités offertes par ces programmes. Elle invite son partenaire européen à considérer l'accès de la Tunisie aux programmes « ERASMUS apprentis » et « ERASMUS entrepreneurs » pour offrir d'autres opportunités de mobilité aux jeunes tunisiens.

### **Appui financier à la Tunisie**

72. La Tunisie remercie l'UE pour l'appui financier accordé depuis 2011 faisant de l'Union le premier pourvoyeur de fonds (dons et crédits) du pays. Cet appui financier s'est manifesté à travers la mobilisation de divers instruments dédiés à l'action extérieure dont l'instrument européen de voisinage, les programmes thématiques et l'Assistance macro-financière.
73. La Tunisie souligne avec satisfaction la finalisation en août 2017 du nouveau Cadre Unique d'Appui pour 2017-2020 (CUA), avec un budget global qui s'élève à 1.2 milliard euros. Ce nouveau CUA prend en considération les priorités du plan de développement 2016 - 2020 ainsi que les réformes prioritaires engagées par le Gouvernement tunisien.

74. Elle réitère son appréciation quant à l'accroissement de l'allocation financière annuelle à 300 millions d'euros dans le cadre de cette nouvelle programmation financière pluriannuelle et invite la partie européenne à une plus grande flexibilité pour permettre une meilleure absorption des fonds alloués. Pour 2017, la ventilation de l'enveloppe de 300 millions d'euros était comme suit:

- programme d'appui à la réforme fiscale l'inclusion financière et le développement de l'économie sociale et solidaire (70 Millions d'euros);
- programme d'accompagnement de réformes pour faciliter le commerce entre la Tunisie et l'UE dans les secteurs industriels et agricoles (90 Millions d'euros);
- programme d'efficacité énergétique (50 Millions d'euros);
- Programme d'appui à la réforme du secteur de la justice-PARJIII (60 Millions d'euros);
- Erasmus (10 Millions d'euros);
- Programme d'appui à la société civile et aux instances constitutionnelles (20 Millions d'euros) dont la signature a eu lieu le 21 mars 2018.

75. La Tunisie remercie l'UE pour l'achèvement du déboursement de toutes les tranches de la première opération d'Assistance Macro-Financière, soit 300 millions d'euros, ainsi que pour le décaissement de la première tranche de la deuxième opération d'Assistance Macro-Financière dont le montant total s'élève à 500 millions d'euros.

76. Elle relève l'importance d'accélérer le décaissement des deux tranches restantes de la deuxième assistance macro-financière compte tenu de la persistance de la conjoncture économique difficile en Tunisie et les pressions qui pèsent sur ses finances publiques.

77. Tout en rappelant la Déclaration conjointe signée par la Tunisie et la BEI, en marge de la Conférence «Tunisia 2020», en novembre 2016, par laquelle, la BEI s'est engagée à redoubler ses engagements en Tunisie entre 2016 et 2020 afin d'atteindre 2,5 milliards d'euros en vue d'appuyer les efforts du développement du pays, la Tunisie exprime le vœu de voir ces engagements se concrétiser à travers le financement de projets structurants et créateurs d'emplois.
78. A cet égard, la Tunisie s'attend à une concrétisation plus rapide des engagements pris par ses partenaires économiques et financiers lors de la Conférence internationale « Tunisia 2020 », organisée les 29 et 30 novembre 2016 à Tunis pour conforter ses efforts en matière de transition économique. Elle compte sur l'UE, notamment la BEI, pour appuyer les démarches entreprises dans le cadre du mécanisme ministériel de suivi, pour convertir ces engagements en actions et projets concrets.
79. La Tunisie réitère également son vif souhait de bénéficier de la nouvelle initiative européenne « Résilience économique » dédiée aux pays du voisinage de l'UE, devant permettre l'augmentation de 6 milliards d'euros des investissements de la BEI dans cette région pour la période 2016 – 2020. La Tunisie compte intensifier les discussions avec la BEI pour pouvoir identifier des projets bancables dans le cadre de cette nouvelle initiative, notamment en matière d'infrastructure.
80. Par ailleurs, la Tunisie exprime son intérêt de pouvoir accéder aux fonds alloués dans le cadre du Plan d'Investissement Extérieur (PIE), lancé en novembre 2017 en vue de soutenir les investissements dans les pays partenaires en Afrique et dans le voisinage de l'UE, renforcer les partenariats, promouvoir un nouveau modèle de participation du secteur privé et contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable.
81. La Tunisie sollicite l'appui de l'UE auprès de ses pays membres afin de convertir ses dettes à l'égard de certains de ces pays, en projets de développement socio-économique.

## Coopération économique

### Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)

82. La Tunisie est déterminée à renforcer le processus d'intégration économique avec l'Union Européenne. A ce titre, elle considère l'ALECA comme un instrument d'intégration renforcée de son économie dans l'espace économique européen, sur la base d'un rapprochement de la législation tunisienne avec celle communautaire. Il ne constitue pas seulement un simple moyen de libéralisation des échanges, mais également et surtout un accélérateur des réformes engagées par la Tunisie.
83. La Tunisie se félicite de l'avancement des négociations sur l'ALECA à la faveur de la tenue d'un premier round de négociations du 18 au 21 avril 2016 à Tunis, d'une réunion technique des experts du 06 au 10 février 2017 à Bruxelles et de la programmation d'un deuxième round de négociations au cours de la période du 28 au 31 mai 2018.
84. Vu la portée et les enjeux de cet accord d'intégration économique, la Tunisie réitère l'impératif d'adopter une approche progressive et asymétrique en faveur de la Tunisie, aussi bien au cours du processus de négociations de l'accord que lors de sa mise en œuvre. Elle met l'accent sur la nécessité de prévoir des programmes de mise à niveau adéquats ainsi qu'un accompagnement financier et technique conséquent tenant compte des contraintes de l'économie tunisienne et de la différence du niveau de développement entre les deux parties.
85. La Tunisie souligne également l'importance qu'elle attache à la synergie entre l'accord ALECA et les négociations sur la facilitation des visas engagées dans le cadre du Partenariat pour la mobilité et rappelle la nécessité de prévoir dans le cadre de ces négociations des modalités garantissant la mobilité des prestataires de services tunisiens afin de leur assurer les mêmes conditions que celles accordées aux prestataires de services de l'Union européenne.



## **Echanges commerciaux**

86. Au niveau commercial l'Union Européenne confirme sa position en tant que premier partenaire commercial de la Tunisie, représentant 75 % du total des exportations tunisiennes et 54 % du total de ses importations en 2017.
87. A cet effet, la Tunisie réitère ses demandes pour promouvoir ses exportations vers le marché européen dont l'intégration de la Tunisie dans la liste des pays bénéficiaires du régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance SGP+, et la facilitation de l'accès au marché européen des produits tunisiens du textile-habillement à travers l'assouplissement des règles d'origine.
88. Par ailleurs la Tunisie considère que la conclusion, à terme, d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) avec l'UE représente une opportunité qui devra améliorer les conditions d'accès des biens, des services et des prestataires de services au marché européen et réaliser une intégration des deux économies permettant l'établissement d'un Espace Economique Commun.

## **Partenariat pour la croissance**

89. La Tunisie se félicite du lancement lors de la 13e session du Conseil d'Association du Partenariat pour la croissance dans le cadre d'un effort renforcé de promotion du commerce et de l'investissement, et dans le dessein de soutenir les efforts du Gouvernement tunisien en matière de transition économique. La Tunisie demeure engagée en faveur de la mise en œuvre des axes de ce Partenariat à savoir:
- La programmation de missions économiques de haut niveau de l'UE en Tunisie.

- L'organisation de fora d'affaires sur des thématiques prioritaires pour l'économie tunisienne en impliquant les milieux d'affaires européens. Dans ce cadre, un séminaire sur le thème « Energies renouvelables et efficacité Energétique » sera organisé au courant du 2e semestre 2018;
- Un dialogue structuré sur les différents secteurs de l'activité économique.

### **Transport aérien**

90. La Tunisie se félicite de la signature par les deux parties d'un « Mémoire de consultation », le 11 décembre 2017, consignant la clôture des négociations sur l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Tunisie et les Etats membres de l'UE (Open Sky).
91. La Tunisie conçoit l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens comme une opportunité permettant de favoriser la libéralisation des services aériens, promouvoir les flux touristiques et contribuer ainsi, à un plus grand ancrage de l'économie tunisienne au marché européen.
92. A ce titre, elle exprime le souhait de voir la partie européenne parvenir à une solution à la question de la définition du « territoire de l'UE » pour procéder à la signature de l'Accord " Open Sky " dans les meilleurs délais possibles.

### **Interconnexion électrique**

93. La Tunisie souligne toute l'importance qu'elle accorde à la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et le Sud de l'Italie « ELMED ». Ce projet stratégique tend à renforcer la coopération énergétique euro-méditerranéenne et à intégrer la Tunisie au marché européen de l'électricité.

94. La Tunisie se félicite de l'inscription en novembre 2017, du projet ELMED sur la liste des projets d'intérêt commun (PCI) en vue de bénéficier des financements du mécanisme européen « Connecting Europe Facility ». Elle compte sur l'appui de l'UE pour la concrétisation de cet important projet mutuellement bénéfique.

### **Migration et Mobilité**

95. La Tunisie a renforcé sa coopération pour constituer des partenariats plus efficaces en matière de migration et de mobilité avec plusieurs pays européens.

### **Partenariat pour la Mobilité**

96. Le Partenariat pour la Mobilité est un vecteur de développement économique, social et culturel et un facteur positif de rapprochement des peuples à travers le renforcement des échanges humains.
97. Ce partenariat doit se focaliser sur une interdépendance entre d'une part la gestion concertée de la migration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière dans le respect de la dignité humaine et des droits de l'Homme, et d'autre part le développement solidaire et la reconnaissance des diplômes et des qualifications.
98. La Tunisie note avec satisfaction l'avancement des négociations relatives aux projets d'Accords sur la facilitation des visas et sur la réadmission avec l'organisation de novembre 2017 à avril 2018, de 4 réunions conjointes : deux rounds de négociations respectivement les 28 et 29 novembre 2017 à Bruxelles et les 17 et 18 avril 2018 à Tunis, une réunion technique sur la réadmission (Tunis, le 27 février 2018) et une réunion sur les synergies ALECA/Mobilité (Tunis, le 17 janvier 2018).

99. Ces réunions ont permis d'avancer dans l'examen des deux accords notamment concernant la facilitation des visas, les questions relatives aux procédures de la réadmission et à l'harmonisation entre ces accords et ceux conclus sur le plan bilatéral en matière de migration.
100. La Tunisie souligne également l'importance de la discussion engagée entre les deux parties sur les synergies entre les négociations au sujet des deux accords sur la réadmission et la facilitation des visas et celles sur l'ALECA.
101. La partie tunisienne, qui est engagée à concrétiser le Partenariat pour la mobilité, souligne la nécessité que les deux accords susmentionnés ne doivent pas, in fine, compromettre les droits acquis dans les accords bilatéraux signés avec la France, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse.

### **Processus de La Valette sur la migration**

102. La Tunisie, qui a participé activement au Processus de La Valette sur la migration, note avec satisfaction la création d'un Fonds fiduciaire d'urgence pour soutenir des programmes visant à promouvoir le rôle de la migration dans le développement et pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière. Dans ce cadre, la Tunisie se réjouit de la décision du Comité opérationnel du Fonds de la Valette, le 16 décembre 2016, relative à l'approbation d'un projet d'un montant de 11,5 millions d'euros pour le soutien aux efforts de la Tunisie visant:
- le renforcement des capacités des institutions tunisiennes concernées,
  - la mobilisation de la capacité humaine et financière de la diaspora tunisienne à travers la facilitation de l'investissement et l'exécution de projets,
  - la réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour,
  - la formulation de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de l'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

## Coopération sécuritaire et militaire

103. La Tunisie réaffirme que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme ne peut réussir que dans le cadre d'une approche générale et cohérente qui allie, au-delà de l'aspect sécuritaire, les dimensions socio-économiques, culturelles et préventives. Cette lutte doit s'appuyer sur un effort global et un engagement commun entre les différents pays et partenaires de la région. Elle demeure convaincue de la nécessité d'œuvrer ensemble pour relever ce défi commun.
104. Tout en se félicitant de la coopération entamée avec l'UE en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la Tunisie réitère son engagement à accélérer la mise en œuvre du Programme d'appui à la réforme et à la modernisation du Secteur de Sécurité qui s'est manifesté par la récente nomination d'un Coordinateur national du Programme.
105. Elle salue également la consolidation de la collaboration entre les deux parties dans le domaine de la protection civile à travers la signature d'un accord administratif pour renforcer leur coopération en matière de protection civile et de gestion des risques de catastrophe, le 06 mars 2018.
106. La Tunisie accueille favorablement les démarches en cours entre les deux parties pour renforcer la coopération avec les Agences européennes spécialisées dont EUROPOL (Agence européenne pour la coopération des services répressifs) et CEPOL (Collège Européen de Police) devant favoriser une meilleure coopération dans les domaines d'échange des données et de formation.
107. La Tunisie se félicite également de l'évolution du dialogue avec l'Union Européenne en matière de défense notamment à la faveur de la visite effectuée par le Chef d'Etat-major tunisien à Bruxelles au mois de novembre 2017.

## **Coopération en matière de justice**

108. La Tunisie se félicite de la coopération tuniso-européenne établie en matière de justice à travers la mise en œuvre effective des Programmes d'appui à la Réforme de la justice (PARJ I et II) visant à appuyer la Tunisie en vue de se conformer aux standards internationaux en matière de l'indépendance et d'efficacité de la justice, du droit à un procès équitable et du traitement des détenus.
109. Compte tenu des résultats probants des programmes PARJ I et II, la Tunisie est disposée à renforcer cette coopération et relève avec satisfaction la prochaine signature d'un nouveau programme d'appui à la Réforme de la justice (PARJ III) en vue de mener à bien les actions de réforme du Ministère de la Justice dans les domaines prioritaires, notamment le projet du système d'information intégré qui est actuellement en cours de conception et de réhabilitation des centres pénitentiaires.
110. La Tunisie se félicite également de la coopération lancée avec l'Agence européenne EUROJUST et souligne sa disposition à poursuivre les contacts pour établir un cadre juridique de coopération entre les deux parties.

## **Coopération en matière de recherche, de culture et de sécurité sociale**

### **Programme-cadre européen « H2020 »**

111. La Tunisie souligne avec satisfaction les avancées enregistrées dans la mise en œuvre effective de son association, depuis le 1er janvier 2016, au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation H2020, et notamment la valeur ajoutée de sa participation non seulement en termes de rapprochement avec l'UE, mais aussi pour réformer et mettre à niveau son Système national de recherche et d'innovation (SNRI).

112. La mise en place de l'Unité de gestion du programme –UGP H2020- au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a contribué à mieux structurer et optimiser la participation tunisienne aux actions prévues par ce programme. Elle est devenue l'Unité de Gestion des Programmes Européens (UGPE), et ce dans un souci d'harmonisation et de renforcement de la coopération avec l'UE.
113. La Tunisie a réitéré lors de la réunion du Sous-comité recherche, innovation, éducation et culture, tenue à Tunis les 13 et 14 décembre 2017, l'intérêt qu'elle porte à ce programme et sa volonté de résoudre toutes les difficultés pour bénéficier pleinement des opportunités qu'il offre pour la communauté scientifique tunisienne.

### **Coopération culturelle**

114. La Tunisie salue l'appui important de l'UE à la coopération culturelle bilatérale visant l'intégration de ce secteur dans le développement économique et social de la Tunisie ainsi que le renforcement du dialogue entre les peuples des deux parties.
115. Les excellents résultats du Programme d'Appui au secteur de la Culture en Tunisie (PACT) soit à travers sa composante d'appui à la décentralisation culturelle au profit du secteur public (projet du jumelage) ou à travers sa composante de subventions directes aux projets culturels innovants (Projet « Tfanen ») au profit de tous les acteurs culturels (société civile, artistes, secteur privé...) traduisent l'engagement des deux parties à promouvoir un secteur culturel indépendant et dynamique en Tunisie.
116. L'adhésion de la Tunisie au programme-cadre européen pour les secteurs culturels et créatifs « Europe Créative » à partir du 1er Janvier 2018, en tant que 1er pays du voisinage Sud à participer à ce programme phare de l'UE, a confirmé la considération stratégique que les deux parties veulent donner à leur coopération culturelle.
117. L'intensification de la mobilité des artistes et des acteurs culturels tunisiens ainsi que des productions culturelles tunisiennes à travers des projets financés dans le cadre du programme « Europe Créative » renforceront les échanges et les partenariats dans le domaine de la culture et des industries créatives.

## **Coopération en matière de sécurité sociale**

118. La partie tunisienne se félicite de la coopération avec l'UE en matière sociale dans le cadre du programme P3AT pour la période 2016-2018 qui vise à appuyer « le développement du Travail Décent à travers le renforcement des capacités institutionnelles de la Direction de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail ».
119. S'agissant de la sécurité sociale, la Tunisie souhaite renforcer davantage la coopération avec l'UE dans ce domaine afin de promouvoir et favoriser le développement d'un système de protection sociale performant dans un souci de cohérence avec les priorités nationales et ce, en appui notamment à la révision globale des régimes de sécurité sociale conformément aux dispositions du Contrat Social et à la mise en place d'un socle national de protection sociale (SPS).
120. Considérant la question de coordination des régimes de sécurité sociale entre les deux parties comme urgente et prioritaire, la Tunisie souligne l'importance de poursuivre rapidement le dialogue entre les experts des deux parties.

## **Classement de la Tunisie sur des listes européennes négatives**

121. La Tunisie souligne les effets négatifs du classement de la Tunisie sur la liste des pays non coopératifs en matière fiscale et la liste des pays à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ayant affecté son image vis-à-vis des investisseurs et bailleurs de fonds étrangers. Elle invite l'UE à œuvrer en vue de prévenir toutes répercussions économiques et financières qui pourraient en découler.
122. La Tunisie est engagée au plus haut niveau dans la mise en œuvre du Plan d'Action convenu avec le GAFI. Les avancées importantes réalisées à cet effet devraient lui permettre de sortir de la liste du GAFI au plus tard en novembre 2018. A cet égard, elle réitère sa demande pour un retrait, le plus tôt possible, du règlement européen relatif au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, pour prendre en considération ces avancées.



123. Par ailleurs, la Tunisie est engagée à mettre en œuvre ses engagements avec le Groupe Code de conduite de l'UE en matière de gouvernance fiscale et s'attend à sortir le plus tôt possible de la liste grise de l'UE des juridictions non-coopératives en la matière.

### **III. QUESTIONS REGIONALES**

124. La Tunisie œuvre à consolider ses acquis démocratiques et sécuritaires, en dépit de ses défis socio-économiques majeurs, dans un environnement régional instable.

#### **Libye**

125. L'instabilité de la situation en Libye constitue pour la Tunisie une source de préoccupation permanente, compte tenu des répercussions sur sa sécurité et celle de toute la région.

126. Dans le cadre de l'initiative lancée par S.E M. le Président de la République, la Tunisie œuvre en coordination avec l'Algérie et l'Egypte, à réunir les différentes parties prenantes libyennes autour de la table de négociations en vue d'aplanir leurs différences et parvenir à une solution politique qui assure le respect de l'unité de la Libye, de son intégrité territoriale ainsi que sa souveraineté.

127. La Tunisie soutient le "plan onusien d'action en Libye" adopté à New York le 20 septembre 2017 et les efforts de l'envoyé spécial des Nations Unies pour la Libye, pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action, et refuse toute ingérence et toutes mesures d'escalade qui pourraient entraver le processus politique.

#### **Processus Post-Cotonou**

128. La Tunisie souligne la spécificité du Partenariat Tunisie/UE, objet de longs processus de négociations et de concertations avec l'UE se distinguant du cadre régional ACP et la nécessité d'œuvrer en vue de préserver les droits acquis et les cadres de coopération établis, conformément à l'Accord d'Association et aux instruments de la Politique Européenne de Voisinage, fruit de révisions bilatérales régulières et successives.

129. La Tunisie relève la nécessité de prendre également en considération les pourparlers en cours dans le cadre de la réflexion commune sur l'avenir des relations Tunisie-UE post-2020 au moment où l'UE s'attèle à finaliser un nouveau Cadre Financier Pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027.

### **Union pour la Méditerranée (UpM)**

130. La Tunisie se réjouit de l'adoption, au terme de la 2e édition du Forum Régional, de la Feuille de route de l'UpM, dont la démarche et les propositions reflètent l'intérêt accru de ses membres pour sa consolidation. La Tunisie réitère son attachement à conforter le rôle fédérateur de l'UpM en tant que plateforme au service du dialogue politique et acteur de l'intégration économique régionale. Les défis communs auxquels la Méditerranée est confrontée doivent rapprocher davantage ses peuples afin d'identifier des solutions collectives et solidaires qui prédisposent à davantage de complémentarité.

131. La Tunisie est disposée à œuvrer en commun avec l'UE en vue d'accroître les capacités de l'UpM, notamment en la dotant d'un mécanisme propre destiné à financer les projets labélisés UpM articulés autour des secteurs prioritaires de développement de part et d'autre de la Méditerranée, y compris dans les domaines ayant trait à l'économie verte et le développement durable, la transition énergétique, l'économie bleue, la transition numérique, l'accroissement de l'employabilité des jeunes, l'autonomisation de la femme, et le développement local et la démocratie participative.

---